

LA SATISFACTION AVANT TOUT

# RAPPORT ANNUEL 2023



# Sommaire

8

**PRODUITS  
ET SERVICES**

3

**NOTRE ADN**

10

**NOS ACTEURS**

11

**NOS  
INDICATEURS**

12

**LES COMPTES  
SOCIAUX**

41

**LES COMPTES  
CONSOLIDÉS**

# Ce qui nous définit

Banque omnicanale depuis plus de 40 ans au service des clients Carrefour, nous proposons à nos clients des offres de moyens de paiement, de crédits à la consommation, de solutions d'assurances et de placement.

Notre clientèle est essentiellement issue des clients fréquentant les magasins à enseigne Carrefour et des demandes de crédits effectuées en ligne. Pour répondre aux besoins de nos clients, nous disposons de :

- **37 agences et 160 espaces services financiers** implantés dans les hypermarchés Carrefour
- **une application et un site internet** permettant de faire des demandes en ligne à tout moment
- **un centre d'appel disponible du lundi au vendredi** de 9h00 à 19h00 **et le samedi** de 9h00 à 18h00 (hors jours fériés) et accessible à partir d'un **numéro d'appel gratuit**



# 1,767

## MILLION

de clients nous font confiance

# 645

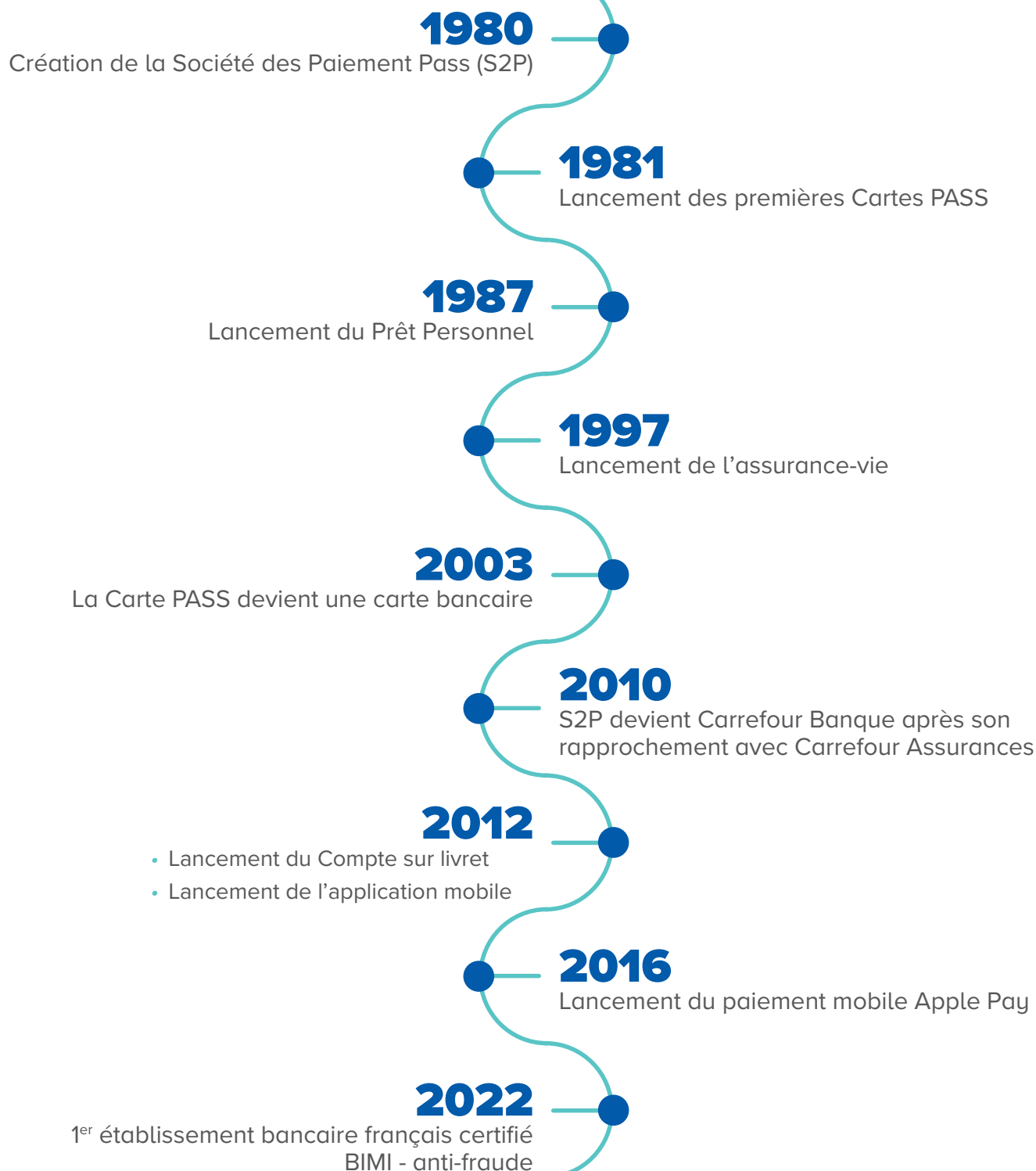
collaborateurs et collaboratrices

# 197

## AGENCES ET STANDS FINANCIERS

en France

# Une histoire de plus de 40 ans



# Notre priorité, la satisfaction de nos clients

Depuis toujours, il est dans l'ADN de Carrefour et de Carrefour Banque de chercher à améliorer la satisfaction de ses clients. C'est pourquoi, il est essentiel pour nous d'entretenir un contact régulier avec nos clients afin de rester à l'écoute de leurs besoins et de leurs préoccupations.

## Un contact régulier pour une bonne écoute

L'écoute de nos clients se fait au travers de baromètres à froid et à chaud et nous permettent d'identifier des axes d'amélioration comme, par exemple, la proposition d'offres exclusives adaptées aux besoins de notre clientèle ou encore un accompagnement plus personnalisé de nos conseillers.

Cette année encore les clients nous ont renouvelé leur confiance comme en témoigne la progression de nos parts de marché. D'un point de vue qualitatif, notre note Google My Business progresse de 2,8 à 4 sur 5 et notre notation NPS® gagne 5,8 points par rapport à 2022.

*Net Promoter Score : indicateur qui mesure la satisfaction et la fidélité d'un consommateur envers une marque.*

**175**  
**TABLES RONDES**  
organisées en 2023

**1 400**  
**CLIENTS INTERROGÉS**

**NPS**  
**77,5**  
+5,8 points par rapport à 2022

## **Des démarches de plus en plus fluides et un accompagnement sur des problématiques liées au contexte inflationniste**

La satisfaction de nos clients passe aussi par la simplification et la facilitation de leurs démarches au quotidien. Aussi 2023 a été l'année de l'amélioration et de la création de nouveaux parcours de souscription digitalisés et adaptés aux différents profils de nos clients. Cette accélération a été possible par la mise en place d'une Digital Factory en 2023.

Ces 2 dernières années de forte inflation ont mis à mal le budget des ménages. C'est dans ce contexte que Carrefour Banque a lancé fin 2023 la commercialisation de la Garantie Pouvoir d'Achat (développée par Carrefour Assurance). Cette garantie permet aux clients de maintenir un budget courses décent malgré une baisse de budget liée à des incidents de la vie courante (hospitalisation accidentelle, incapacité de travail, perte d'emploi ou invalidité et perte d'autonomie).

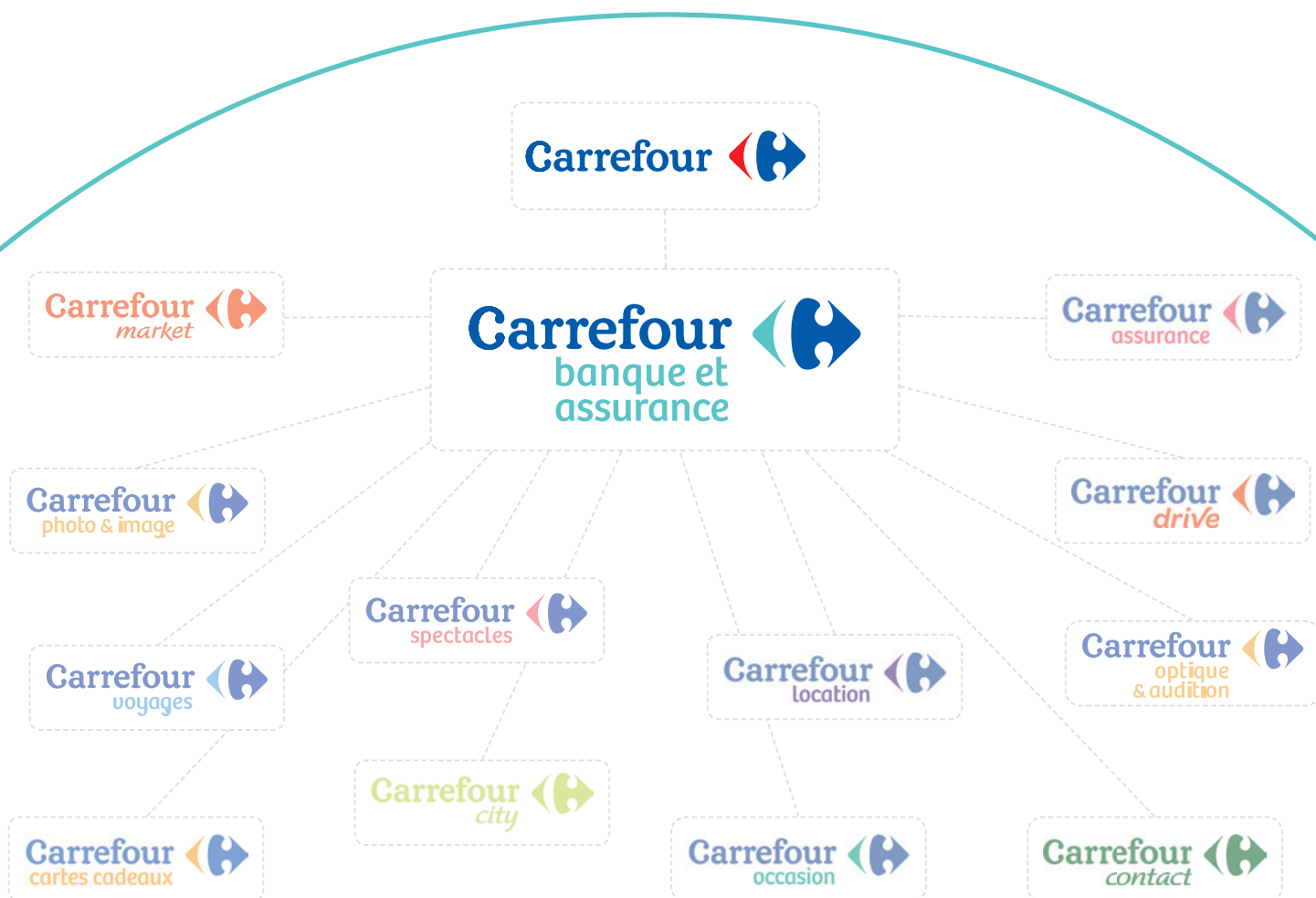


## Un maillage essentiel avec le groupe Carrefour grâce à des offres dédiées

Les clients Carte PASS sont parmi les clients les plus fidèles de l'enseigne Carrefour. Cette marque de confiance est récompensée par des offres qui leur sont dédiées sur des marques reconnues et attractives.

En 2023, ce sont une cinquantaine d'offres promotionnelles qui ont été négociées à leur attention et davantage sur des marques à forte appétence telles que Samsung®, TEFAL®, BOSCH® ou encore NINTENDO®. Nous avons également dans ce cadre développé des offres pérennes en partenariat avec les Services Carrefours tels que les spectacles, le développement de photos ou encore la numérisation.

Carrefour Banque s'attache à enrichir sa proposition de valeur auprès des clients quel que soit leur canal d'achats. Carrefour Banque a ainsi déployé une solution de paiement en 4X toutes cartes pour les achats sur Carrefour.fr. Cette solution a été plébiscitée par les clients dès sa mise en place.



# Une gamme complète de crédits



**Carrefour Banque commercialise une large gamme de solutions de paiement, de financement, d'épargne et d'assurance : Carte PASS Mastercard, crédit renouvelable, prêt personnel, épargne, assurances IARD, garantie moyens de paiement et assurance des emprunteurs.**

## Crédit renouvelable de la Carte PASS

La Carte PASS Mastercard est une carte de crédit associée au Crédit PASS. Elle est utilisable chez Carrefour et en dehors de l'enseigne et permet aux clients Carrefour de cumuler des avantages fidélité tout en offrant des solutions de paiement modulables.

Le Crédit PASS est un crédit renouvelable utilisable avec la Carte PASS. Les clients peuvent opter, à chaque passage en caisse ou lors d'un paiement en ligne, pour un paiement au comptant ou à crédit. Cette option est également activable lors d'un retrait dans les distributeurs automatiques de billets. Le Crédit PASS peut également être utilisé par le biais d'un financement express en effectuant un virement bancaire.

Le Crédit PASS offre au porteur de la carte la possibilité d'adapter ses mensualités et se reconstitue au fur et à mesure de son remboursement.

**+40 %**  
par rapport à 2022

## Crédit affecté

Le crédit affecté, qui peut être demandé en magasin, dans les hypermarchés Carrefour, permet de faciliter le financement de marchandises non alimentaires dès 150 euros. Il est régulièrement mis en avant à des taux promotionnels lors des temps forts de l'enseigne (Rentrée des classes, Anniversaire Carrefour...).

**+12 %**  
par rapport à 2022

## Prêt personnel

Le prêt personnel permet de financer, à des taux attractifs, un large éventail de projets de la vie courante (voiture, voyage, décoration du logement...) pour un montant pouvant aller jusqu'à 50 000 euros sur 84 mois.

**+54 %**  
par rapport à 2022



# Les produits d'épargne et d'assurance

## Le compte sur livret

Le compte sur livret, permet la constitution d'une épargne de précaution disponible à tout moment et garantie par le FGDR (Fond de Garantie des Dépôts et Résolution) à hauteur de 100 000 euros. Dans un contexte de hausse des taux d'intérêt, la rémunération du compte sur livret a gagné en attractivité grâce au relèvement progressif du taux de base offert, ainsi que par des offres promotionnelles à taux bonifié.

## L'assurance-vie

L'assurance-vie Carrefour Horizons dont la gestion sous mandat est confiée à AXA, ne peut plus être souscrite depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2019, néanmoins les contrats en portefeuille continuent d'être gérés par Carrefour Banque.

## Les produits d'assurance de la vie de tous les jours

Carrefour Banque propose à ses clients une gamme diversifiée de produits d'assurance : assurances IARD, garantie moyen de paiement et assurances emprunteurs. Depuis fin 2023, Carrefour Banque commercialise la Garantie Pouvoir d'Achat (développée par Carrefour Assurances pour accompagner les clients Carrefour dans le maintien de leur pouvoir d'achat en cas de coup dur).



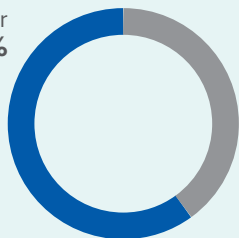
# Gouvernance

Carrefour Banque a un actionnariat solide et inchangé depuis 1985.

Notations Standard & Poor's depuis le 28 février 2023

**BBB/A-2**  
perspective stable

Carrefour  
**60 %**



BNP  
Personal  
Finance  
**40 %**

## Le Conseil d'Administration

### PRÉSIDENT

**Benjamin Dubertret**

Directeur Services Financiers et Services Marchands, Carrefour France et Groupe

### ADMINISTRATEURS

BNP Paribas Personal Finance représenté par

**Rebecca Doucet**

Directeur Retail and B2B Global Business Line, BNP Paribas Personal Finance

**Claire Courrèges**

Responsable des Partenariats bancaires, BNP Paribas Personal Finance

Carrefour France représenté par

**Caroline Dassié**

Directrice Exécutive Global Marketing, Clients, Marques et Marques Propres, Carrefour

**Julien Munch**

Directeur des Opérations, Carrefour France

## Comités spécialisés

### COMITÉ DES RISQUES

**Rebecca Doucet**

Présidente

Benjamin Dubertret  
Julien Munch

### COMITÉ D'AUDIT

**Benjamin Dubertret**

Président

Rebecca Doucet  
Caroline Dassié

### COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

**Julien Munch**

Président

Rebecca Doucet  
Benjamin Dubertret

### COMITÉ DES NOMINATIONS

**Benjamin Dubertret**

Président

Rebecca Doucet  
Julien Munch

## Comité de direction



**Orli Hazan**

Directrice Générale



**Nicolas Chaillan**

Directeur Général Délégué et Directeur Administratif et Financier



**Filipe Venancio**

Directeur Général Délégué et Directeur Risques, Conformité et Contrôle Interne



**Jérôme de Belsunce**

Directeur Marketing



**Nabil Meziani**

Directeur des Systèmes d'Information



**Audrey Pujalte**

Directrice Digital et Relation Client



**Christophe Laute**

Directeur des Opérations et de la Transformation

# Les chiffres clés

Les chiffres clés présentent le périmètre de consolidation des activités bancaires en France au 31 décembre 2023.

## PRODUIT NET BANCAIRE

**167 M€**

## RATIO DE SOLVABILITÉ

**16,14 %**

## RATIO DE LIQUIDITÉ (LCR)

**467,23 %**

## ENCOURS DE CRÉDIT

**1 501 M€**

(au 31/12/2023)

## ENCOURS D'ÉPARGNE SOUS GESTION

**1 618 M€**

(au 31/12/2023)

## ENCOURS COMPTE SUR LIVRET

**272,73 M€**

(au 31/12/2023)

## NOMBRE DE CARTES PASS

**1,65 Million**



État sur les comptes inactifs à fin 2023 : 5 565 comptes dont les fonds ont été transférés à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) pour un montant total de 1 116 315,34 euros.

# LES COMPTES SOCIAUX



# Sommaire

14

**BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT**

18

**NOTES ANNEXES  
AUX ÉTATS FINANCIERS**

36

**RAPPORT DES COMMISSAIRES  
AUX COMPTES**

## Bilan au 31 décembre 2023

<b>ACTIF</b> (en milliers d'euros)	<b>NOTES</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Caisse, banques centrales		291 366	84 011
Effets publics et valeurs assimilées		.	.
Créances sur établissements de crédit	2-4	937 372	1 216 509
Opérations avec la clientèle	3-4	1 216 645	949 486
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	559 413	547 983
Actions et autres titres à revenu variable	5	4	4
Participation et autres titres détenus à long terme	5	713	718
Parts dans les entreprises liées	8	1 700	1 700
Crédit-bail et location avec option achat		.	.
Location simple		.	.
Immobilisations incorporelles	9	112 903	108 824
Immobilisations corporelles	9	1 735	2 009
Capital souscrit non versé		.	.
Actions propres		.	.
Autres actifs	10	50 372	58 031
Comptes de régularisation	10	152 495	106 588
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>3 324 718</b>	<b>3 075 863</b>

<b>HORS-BILAN</b>	<b>NOTES</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Engagements donnés</b>	15-16	<b>3 489 001</b>	<b>3 214 143</b>
Engagements de financement		1 957 767	1 950 335
Engagements sur instruments financiers à terme		1 112 000	844 000
Engagements de garantie		5 235	5 807
Engagements sur titres		414 000	414 000

## Bilan au 31 décembre 2023

<b>PASSIF</b> (en milliers d'euros)	<b>NOTES</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Banques centrales		.	.
Dettes envers les établissements de crédit	2-4	361 676	351 732
Opérations avec la clientèle	4	288 686	291 603
Dettes représentées par un titre	6-7	2 043 975	1 812 948
Autres passifs	11	62 209	60 491
Comptes de régularisation	11	62 468	52 570
Provisions	12	24 695	24 188
Dettes subordonnées		.	.
Fonds / risques bancaires généraux	13	3 735	3 735
Capitaux propres hors FRBG	14	477 273	478 596
Capital souscrit		101 347	101 347
Prime d'émission		207 110	207 110
Réserves		135 356	135 356
Écarts de réévaluation		.	.
Provisions réglementées	12	.	.
Report à nouveau		34 782	9 180
Résultat de l'exercice		-1 322	25 602
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>3 324 718</b>	<b>3 075 863</b>

<b>HORS-BILAN</b>	<b>NOTES</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Engagements reçus</b>	15-16	<b>4 728 615</b>	<b>3 462 115</b>
Engagements de financement		1 625 000	1 625 000
Engagements sur instruments financiers à terme		3 103 500	1 837 000
Engagements de garantie		115	115
Engagements sur titres		.	.

## Compte de résultat au 31 décembre 2023

(en milliers d'euros)	NOTES	2023	2022
Intérêts et produits assimilés	17	208 113	83 947
Intérêts et charges assimilées	17	-152 373	-25 407
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées		•	•
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées		•	•
Produits sur opérations de location simple		•	•
Charges sur opérations de location simple		•	•
Revenus des titres à revenu variable		52 222	58 987
Commissions (produits)	18	61 286	54 828
Commissions (charges)	18	-17 191	-19 899
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	22	-12 786	-658
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	22	•	-61
Autres produits d'exploitation bancaire	19	58 465	54 206
Autres charges d'exploitation bancaire	19	-11 897	-9 689
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>185 840</b>	<b>196 255</b>
Charges générales d'exploitation	20	-119 394	-116 311
Dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-5 569	-10 261
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>60 877</b>	<b>69 684</b>
Coût du risque	21	-54 868	-46 416
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>6 009</b>	<b>23 267</b>
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	23	•	-29
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>		<b>6 009</b>	<b>23 238</b>
Résultat exceptionnel		-7 282	2 540
Impôt sur les bénéfices		-49	-176
Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées		•	•
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>-1 322</b>	<b>25 602</b>



## Compte de résultat comparatif au 31 décembre 2023

SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE (en euros)	2019	2020	2021	2022	2023
Capital	101 346 957	101 346 957	101 346 957	101 346 957	101 346 957
Nombre d'actions émises	6 614 184	6 614 184	6 614 184	6 614 184	6 614 184
RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTIVES					
Chiffre d'affaires	336 240 683	287 713 547	275 168 985	227 879 317	392 380 846
Bénéfice avant impôt, participation, amortissements, provisions et dépréciations	-38 019 488	-27 813 180	-87 270 509	-81 026 116	-1 273 644
Impôt sur les bénéfices	-1 510 443	-5 499 492	-3 353 472	-176 485	-48 573
Participation	41 394	357 705	16 942	.	.
Bénéfice après impôt, participation, amortissements, provisions et dépréciations	-155 042 220	-14 168 714	2 379 997	25 601 859	-1 322 217
Montant des bénéfices distribués	.	.	.	.	.
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS PAR ACTION					
Bénéfice après impôt, participation mais avant amortissements, provisions et dépréciations	.	.	.	.	.
Bénéfice après impôt, participation, amortissements, provisions et dépréciations	.	.	3,87	3,87	.
Dividende distribué par action	.	.	.	.	.
PERSONNEL					
Nombre moyen de salariés au cours de l'exercice	1 386	1 128	785	713	673
Montant de la masse salariale	46 124 058	35 905 058	30 529 733	28 058 102	29 876 885
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	20 768 930	16 418 714	13 955 618	13 054 222	14 124 415

# Les notes

Note 1

## Principes et méthodes comptables

### A | FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2023

#### 1 - Plan de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences [GPEC] :

Carrefour Banque a procédé à une GPEC sur le siège en 2021, le dispositif a pris fin le 31 décembre 2022.

Au 31 décembre 2023 le montant résiduel de la provision est d'un montant de 1,4 millions d'euros.

#### 2 - Plan Passerelles sièges 2023 :

Un nouveau dispositif de réorganisation des fonctions sièges (Passerelles 2023 ) a été initié sur l'exercice 2023. Une provision, nette des charges, a été comptabilisée dans les comptes pour un montant de 6,3 millions d'euros.

#### 3 - Cessions de créances sur des dossiers en surendettement :

Carrefour Banque a procédé à la vente d'une partie de ses créances en surendettement pour 29,1 millions d'euros qui étaient provisionnés à hauteur de 17,9 millions d'euros.

Le prix de cession s'élève à un montant de 10,4 millions d'euros.

#### 4 - Cessions de dossiers déjà passées à perte :

Carrefour Banque a procédé à 5 cessions concernant des créances déjà constatées en perte lors des exercices antérieurs.

Le prix de vente global s'élève à un montant de 8,7 millions d'euros.

### B | PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels 2023 ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions réglementaires, en particulier celles prévues par le

règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Sauf mentions contraires, tous les montants en annexes sont exprimés en milliers d'euros.

### C | CRÉDITS À LA CLIENTÈLE

#### Encours sains et encours douteux

Les crédits à la clientèle portés au bilan comprennent : le capital restant dû à la date d'arrêté, auquel s'ajoutent les intérêts, indemnités et primes d'assurances échus, ainsi que ceux qui sont courus et non échus à cette même date.

Les créances à la clientèle sont classées en créances douteuses lorsqu'elles présentent un risque probable ou certain de non-recouvrement total ou partiel. La dépréciation s'effectue à partir d'observations statistiques actualisées par nature de produit, selon l'antériorité et la dégradation constatée de la créance client. Conformément aux dispositions des articles 2211-1 à 2251-13 du Livre II – Titre 2 du règlement n°2014-07 de l'ANC relatif au traitement comptable du risque de crédit, Carrefour Banque procède à l'actualisation (aux conditions d'origine du crédit) des flux recouvrables dans le cadre du calcul des dépréciations pour créances douteuses.

En outre, Carrefour Banque applique les dispositions dudit règlement pour le calcul de la décote sur les crédits restructurés, par l'utilisation d'une référence au taux d'origine.

L'effet de l'actualisation des flux recouvrables pour le calcul des dépréciations et l'application du calcul de la décote impacte le produit net bancaire.

Enfin, les agios douteux et indemnités de retard comptabilisés en produit net bancaire et par ailleurs dépréciés via le coût du risque, sont neutralisés dans le produit net bancaire. Ce reclassement s'élève à un

montant de 1 216 milliers d'euros sur l'exercice contre 4 976 milliers d'euros en 2022.

### Encours douteux compromis

Les encours douteux compromis sont des encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquels un passage en perte à terme est envisagé. Les règles de déclassement en encours douteux compromis sont les suivantes chez Carrefour Banque et ce conformément aux modalités de l'article 2221-8 du Livre II – Titre 2 du règlement n° 2014-07 de l'ANC :

- l'encours est en gestion recouvrement depuis au moins 12 mois ;
- l'encours client a fait l'objet d'une déchéance du terme : client transmis aux contentieux ;
- l'encours client fait l'objet d'un dépôt de dossier de surendettement en cours d'instruction depuis au moins 12 mois ;
- l'encours client fait l'objet d'une Procédure de Rétablissement Personnel (PRP).

Règles de passage à perte des encours :

En cas d'impossibilité de recouvrer en amiable ou par l'aide d'un titre exécutoire, soit par le fait du débiteur ou d'une décision de justice, nous procédons à un passage à perte de la créance. Les provisions constatées sont alors reprises en contrepartie de la perte enregistrée.

Conformément aux dispositions des articles 2111-1 à 2171-1 du Livre II – Titre 1, relatif à la comptabilisation des commissions reçues par un établissement de crédit et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours, Carrefour Banque étale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, les commissions d'apporteurs d'affaires versées à l'occasion de l'octroi d'un crédit, sur la durée de vie effective de ce crédit. L'étalement diminue le produit net bancaire de 98 milliers d'euros sur l'exercice.

### Dépréciation du risque de crédit

La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés actualisés. Le calcul des dépréciations repose sur :

- une approche statistique par portefeuille homogène de créances, compte tenu du caractère non significatif des créances prises individuellement et de leurs caractéristiques communes en termes de risque de crédit ;
- des probabilités de défaillance et de pertes en fonction du niveau de risque de chacune des catégories d'encours (nombre de mensualités de retard, motifs spécifiques...).

Le montant des dépréciations est obtenu par application d'un modèle statistique des flux de recouvrement et de pertes en intégrant tous les mouvements possibles entre les différentes strates, sur la base des données historiques observées.

## D | TITRES DE PLACEMENT

Conformément au règlement ANC n° 2014-07, relatif à la comptabilisation des opérations sur titres, les titres de placement figurent au bilan à leur prix d'acquisition. Ils sont dépréciés le cas échéant pour tenir compte de leur valeur de marché à la date d'arrêt. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

## E | IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les titres de participation figurent au bilan à leur prix de revient. Le cas échéant les titres sont dépréciés pour tenir compte de leur valeur d'utilité.

## F | IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations figurent au bilan pour leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie économique prévue du bien :

- licences et logiciels : entre 3 et 8 ans ;
- matériels informatiques : entre 3 ans et 5 ans ;
- agencements et installations : entre 5 et 8 ans ;
- autres immobilisations : entre 3 et 10 ans.

Le droit au bail n'est pas amorti, mais fait l'objet de tests de dépréciation une fois par an et en cas d'indices de perte de valeur.

## G | INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Les couvertures de taux d'intérêt utilisées visent à limiter les effets des fluctuations des taux d'intérêt sur l'endettement à taux variable. Carrefour Banque agit en qualité de centrale de refinancement et négocie les opérations de dérivés à la fois pour son compte propre et pour le compte des deux autres entités (services financiers Fimaser en Belgique et Servicios Financieros Carrefour filiale en Espagne), et ce dans un but de mutualisation, d'organisation et d'accès au marché.

Ces couvertures sont réalisées au moyen d'instruments de gré à gré avec des contreparties bancaires de premier rang. Les instruments financiers utilisés sont principalement des swaps de taux et des options vanille (notamment « collar »). Les résultats dégagés sur ces instruments sont comptabilisés de manière symétrique aux résultats sur les éléments couverts. Certaines opérations de couverture peuvent générer de manière limitée et temporaire des positions ouvertes. Ces positions font l'objet d'une évaluation à l'arrêté des comptes. Les éventuelles pertes latentes donnent lieu à la constitution d'une provision. Les instruments utilisés au 31 décembre sont représentés en notes 15 et 16. Les engagements en valeur nominale font l'objet d'une inscription en hors-bilan.

Conformément à l'application du règlement du Comité de la Règlementation Comptable modifié 2004-16, relatif aux informations à fournir sur la « juste valeur » des instruments financiers, les instruments financiers dérivés ont fait l'objet d'une évaluation à la « juste valeur ». Cette valorisation s'appuie sur des paramètres de marché observables.

## H | REFINANCEMENT DE L'ACTIVITÉ

Carrefour Banque a conservé un bon accès à la liquidité en 2023, via ses émissions de NeuCP ou de NeuMTN par exemple. Le Groupe a aussi réalisé une nouvelle émission obligataire pour 500 M€ à échéance 2027. Le risque de liquidité, mesuré par l'horizon de survie de la banque dans un scénario de fermeture totale des marchés financiers, ressort à 15 mois à fin décembre.

## I | ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Carrefour Banque verse une indemnité à ses salariés au moment de leur départ à la retraite, calculée sur l'ancienneté acquise à l'intérieur du groupe Carrefour.

Cet engagement est calculé sur une base actuarielle prenant en compte les facteurs de rotation du personnel, de mortalité et de croissance des salaires et des charges ; il est comptabilisé en provision.

Les écarts actuariels sont donc comptabilisés en compte de résultat sur l'exercice constaté.

## J | CONVERSION DES OPÉRATIONS LIBELLÉES EN DEVISES

Ces opérations suivent les règles édictées par les dispositions des articles 2711-1 à 2731-1 du Livre II – Titre 7 relatif aux opérations en devises.

Tous les éléments d'actif, de passif et de hors-bilan exprimés en devises sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date d'arrêté des comptes.

Les produits et charges sont convertis en euros au cours du jour de l'opération.

Les gains ou pertes de change, qu'ils soient latents ou définitifs, sont constatés en fin de période au compte de résultat et constituent le résultat de change.

Il est à noter qu'il n'y a pas d'opération en devise chez Carrefour Banque.

## K | IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

Carrefour Banque est la société tête de Groupe du périmètre d'intégration fiscale.

Chaque société intégrée fiscalement est replacée dans la situation qui aurait été la sienne si elle avait été imposée séparément.

L'économie ou la charge d'impôt complémentaire résultant de la différence entre l'impôt dû par la filiale intégrée et l'impôt résultant de la détermination du résultat d'ensemble est enregistrée par Carrefour Banque.

Le taux de l'impôt sur les sociétés est de 25 %. La contribution additionnelle sur les bénéficiaires est de 3,3 % de l'impôt au droit commun abatement fait de 763 000 euros. L'impôt dû est déterminé avant imputation des réductions et crédits d'impôt et des créances fiscales de toute nature.

## L | INFORMATIONS RELATIVES À L'IMPACT DE LA CRISE EN UKRAÏNE ET DES TENSIONS INFLATIONNISTES

En France, le choc énergétique tend maintenant à s'estomper et l'inflation a commencé à baisser graduellement, redonnant un peu d'air à la consommation des ménages. Dans le même temps, le niveau des taux d'intérêt pèse sur l'investissement et la dépense à crédit. Au final, l'activité sera restée atone en 2023 avec une croissance annuelle du PIB de seulement +0,9 %, après +2,5 % en 2022. Le Groupe s'attache à identifier les risques spécifiques associés à cet environnement économique et géopolitique instable.

Ces risques spécifiques sont résumés ci-après :

### - Risque lié à l'activité :

- Le modèle de Carrefour Banque consiste à accompagner et à financer les clients particuliers. En 2023, la confiance des consommateurs s'est détériorée. Les revenus réels disponibles des ménages s'érodent, malgré les mesures de politiques budgétaires mises en place par les gouvernements. La croissance devrait rester fragile en France en 2024, avec une inflation qui commence à se normaliser mais toujours au-dessus des objectifs de stabilité monétaire fixée par la Banque Centrale Européenne. Dans ce contexte, la croissance de l'activité de Carrefour Banque devrait être modérée.

### - Risque de liquidité :

- Les besoins de refinancement ont augmenté sur 2023 en lien avec la dynamique commerciale et le remboursement d'une émission obligataire pour 400 M€.
- Malgré des périodes de forte volatilité sur les marchés financiers, la liquidité sera restée globalement abondante. En effet, la BCE aura maintenu tout au long de 2023 une politique relativement accommodante en matière de fourniture de liquidités au secteur bancaire pour éviter un coup de frein brutal sur la croissance.

### - Risque de crédit :

- Dans la continuité de l'année 2022 une attention particulière a été portée au contexte macro-économique et ses impacts sur la solvabilité de nos clients avec une inflation toujours à un niveau élevé. D'autre part, l'évolution du surendettement en 2023 aura fait l'objet d'une vigilance renforcée.

## M | ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA CLÔTURE

La Banque de France a annoncé le retour à la fixation trimestrielle des taux d'usure à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 (après avoir adopté de façon exceptionnelle en 2023 une mensualisation des ajustements).

## N | PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

La proposition d'affectation du résultat soumise à l'assemblée générale mixte est la suivante :

- le déficit net comptable de l'exercice social clos le 31 décembre 2023 », soit **1 322 216,67 euros**, imputée au poste « Report à Nouveau » afin de porter le solde créditeur à hauteur de **33 459 864,68 euros**.

# Les notes sur le bilan

Note 2

## Créances et dettes sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)

<b>ACTIF</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Comptes ordinaires, comptes et prêts au jour le jour	47 837	85 138
Comptes et prêts à terme	889 535	1 131 371
<b>TOTAL</b>	<b>937 372</b>	<b>1 216 509</b>
dont créances rattachées	4 535	2 371
dont opérations avec entreprises liées	.	.
<b>PASSIF</b>		
Comptes ordinaires, emprunts au jour le jour	30 558	31 653
Emprunts et comptes à terme	331 118	320 078
<b>TOTAL</b>	<b>361 676</b>	<b>351 732</b>
dont dettes rattachées	11 118	.
dont opérations avec entreprises liées	.	.



Note 3

## Crédits à la clientèle

(en milliers d'euros)

	31/12/2023	31/12/2022
Comptes ordinaires débiteurs	146 257	116 755
Autres crédits à court terme	332 609	319 819
Crédit à moyen terme	188 510	172 901
Crédit à long terme	638 278	435 220
<b>TOTAL DES PRÊTS BRUTS À LA CLIENTÈLE</b>	<b>1 305 653</b>	<b>1 044 695</b>
Dépréciation	-89 008	-95 209
<b>TOTAL DES PRÊTS NETS À LA CLIENTÈLE</b>	<b>1 216 645</b>	<b>949 486</b>

## Crédits à la clientèle nets de provisions

(en milliers d'euros)

	FRANCE	PRINCIPAL	CRÉANCES RATTACHÉES	31/12/2023	31/12/2022
<b>Créances saines</b>	1 152 354	1 152 354	7 005	1 159 358	913 778
Dont opérations avec entreprises liées	169 000	169 000	1 106	170 106	147 593
Dont créances restructurées	27 399	27 399		27 399	41 052
<b>Créances douteuses non compromises</b>					
Valeur brute	107 610	107 610		107 610	99 035
Dépréciations	-61 830	-61 830		-61 830	-71 732
Taux de couverture		57 %		57 %	72 %
<b>Créances douteuses compromises</b>					
Valeur brute	38 685	38 685		38 685	31 883
Dépréciations	-27 179	-27 179		-27 179	-23 477
Taux de couverture		70 %		70 %	74 %
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>1 209 640</b>	<b>1 209 640</b>	<b>7 005</b>	<b>1 216 645</b>	<b>949 486</b>

Note 4

## Échéancier des créances et dettes sur les établissements de crédit et sur la clientèle

(en milliers d'euros)

						31/12/2023
	À VUE ET NON ÉCHÉANCÉ	≤ 3 MOIS	> 3 MOIS ≤ À 1 AN	> 1 AN ≤ À 5 ANS	+ DE 5 ANS	TOTAL
ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET INSTITUTIONS FINANCIÈRES						
<b>Actif</b>	<b>447 372</b>	<b>490 000</b>	.	.	.	<b>937 372</b>
<b>Passif</b>	<b>31 732</b>	.	.	<b>320 000</b>	.	<b>351 732</b>
Autres concours à la clientèle	95 888	61 398	189 699	585 339	56 965	989 290
Prêts à la clientèle financière	81 106	89 000	.	.	.	170 106
Comptes ordinaires débiteurs	57 249	.	.	.	.	57 249
<b>TOTAL CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE (ACTIF)</b>	<b>234 243</b>	<b>150 398</b>	<b>189 699</b>	<b>585 339</b>	<b>56 965</b>	<b>1 216 645</b>
<b>TOTAL DES OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE (PASSIF)*</b>	<b>288 686</b>	.	.	.	.	<b>288 686</b>

\* dont opérations avec entreprises liées

Note 5

## Actions, obligations et autres titres

(en milliers d'euros)

	31/12/2023	31/12/2022
Parts d'opcvms de placement	.	.
Dépréciation parts d'opcvms de placement	.	.
Actions et autres titres de placement NON COTÉS	4	4
Actions et autres titres de placement COTÉS	.	.
Autres titres à long terme	713	718
Obligations*	559 413	547 983
<b>TOTAL</b>	<b>560 129</b>	<b>548 705</b>

\* Obligations émises par le FCT Master Crédit Cards Pass, à échéance octobre 2025, souscrites par Carrefour Banque

- dont obligations subordonnées : **83 500 millions d'euros**- dont obligations parts cédantes : **61 660 millions d'euros**- dont créances rattachées : **23 millions d'euros**\* Obligations de la titrisation espagnole SFC : **414 000 millions d'euros**- dont créances rattachées : **230 millions d'euros**



Note 6

## Dettes représentées par un titre

(en milliers d'euros)

	31/12/2023	31/12/2022
Certificats de dépôt	706 500	593 000
Autres titres de créances négociables	423 810	419 126
Emprunts obligataires	913 665	800 822
<b>TOTAL</b>	<b>2 043 975</b>	<b>1 812 948</b>
dont dettes rattachées	16 975	822
dont opérations réalisées avec les entreprises liées	.	.

Note 7

## Échéancier des dettes représentées par un titre

(en milliers d'euros)

					31/12/2023
	≤ 3 MOIS	> 3 MOIS ≤ À 1 AN	> 1 AN ≤ À 5 ANS	+ DE 5 ANS	TOTAL
Certificats de dépôt	251 500	455 000	.	.	706 500
Autres titres de créances négociables	23 310	295 500	105 000	.	423 810
Emprunts obligataires	13 665	.	900 000	.	913 665
<b>TOTAL</b>	<b>288 475</b>	<b>750 500</b>	<b>1 005 000</b>	<b>.</b>	<b>2 043 975</b>

Note 8

## Titres de participations et de filiales

(en milliers d'euros)

FILIALES ET TITRES DE PARTICIPATION NON COTÉS	31/12/2023			31/12/2022		
	VALEUR COMPT. BRUTE	DÉPRÉCIATIONS	VALEUR COMPT. NETTE	VALEUR COMPT. BRUTE	DÉPRÉCIATIONS	VALEUR COMPT. NETTE
Fimaser S.A.	.	.	.	.	.	.
Servicios Financieros Carrefour, E.F.C. S.A.	1 663	.	1 663	1 663	.	1 663
La Financière PASS SAS	37	.	37	37	.	37
<b>TOTAL</b>	<b>1 700</b>	<b>.</b>	<b>1 700</b>	<b>1 700</b>	<b>.</b>	<b>1 700</b>

SERVICIOS FINANCIEROS CARREFOUR, E.F.C. S.A. domiciliée Carreta N-I, km 14,500 28108 ALCOBENDAS au capital de 18 567 438 euros.

Participation de CARREFOUR BANQUE dans le capital 6,797 %

Chiffre d'affaires exercice 2023 : 336 198 milliers d'euros en légère augmentation par rapport à 2022

Résultat après impôt 2023 : 34 478 milliers d'euros en diminution de 51.6 % par rapport à 2022

Réserves, report à nouveau et prime d'émission avant affectation du résultat 2023 : 260 649 milliers d'euros.

La société LA FINANCIÈRE PASS SAS, domiciliée au 1 rue Jean Mermoz – 91051 ÉVRY Cedex, filiale au capital de 37 000 euros.

Participation de CARREFOUR BANQUE dans le capital 100,00 %, résultat net en déficit de 6,9 milliers d'euros sur 2023.

Le FCT Master Crédit Cards Pass domicilié 41 rue Délizy – 93500 PANTIN.

La participation de CARREFOUR BANQUE dans le capital pour 100,00 % (représentant 300 euros).

Les comptes du FCT Master Crédit Cards Pass sont consolidés par intégration globale dans les comptes du groupe CARREFOUR BANQUE

Note 9

## Immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)

	31/12/2022	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	AUTRES MOUVEMENTS	31/12/2023
<b>IMMOBILISATIONS BRUTES</b>					
Immobilisations incorporelles	157 451	8 985	.	.	166 437
Immobilisations corporelles	16 309	388	.	.	16 697
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS BRUTES</b>	<b>173 760</b>	<b>9 373</b>	<b>.</b>	<b>.</b>	<b>183 134</b>
Amortissements sur immobilisations incorporelles	48 627	4 907	.	.	53 534
Amortissements sur immobilisations corporelles	14 300	662	.	.	14 962
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>110 833</b>	<b>3 805</b>	<b>.</b>	<b>.</b>	<b>114 638</b>



Note 10

## Autres actifs et comptes de régularisation

(en milliers d'euros)

<b>ACTIF</b>	<b>Solde au 31/12/2023</b>	<b>Solde au 31/12/2022</b>
Débiteurs divers Groupe	23 189	23 273
Autres débiteurs divers	27 184	34 758
<b>TOTAL AUTRES ACTIFS</b>	<b>50 372</b>	<b>58 031</b>
Valeurs à l'encaissement	60 372	53 458
Charges constatées d'avance	41 924	27 575
Produits à recevoir	50 198	25 554
<b>TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION</b>	<b>152 495</b>	<b>106 588</b>

Note 11

## Autres passifs et comptes de régularisation

(en milliers d'euros)

<b>PASSIF</b>	<b>Solde au 31/12/2023</b>	<b>Solde au 31/12/2022</b>
Créditeurs divers groupe	34 506	29 635
Impôts et taxes	1 764	1 649
Dettes sociales	13 927	14 173
Fournisseurs	2 163	5 351
Autres créditeurs divers	9 849	9 682
<b>TOTAL AUTRES PASSIFS</b>	<b>62 209</b>	<b>60 491</b>
Charges à payer	15 557	13 916
Produits constatés d'avance	46 911	38 654
Valeurs à l'encaissement	.	.
<b>TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION</b>	<b>62 468</b>	<b>52 570</b>

Note 12

## Dépréciations et provisions

(en milliers d'euros)

	Solde au 31/12/2022	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	AUTRES MOUVEMENTS	Solde au 31/12/2023
Dépréciations des crédits à la clientèle*	95 209	.	6 201	.	89 008
<b>TOTAL</b>	<b>95 209</b>	<b>.</b>	<b>6 201</b>	<b>.</b>	<b>89 008</b>
<b>Provisions</b>					
Provisions pour retraites	8 333	1 107	1 577	.	7 863
Autres provisions**	15 855	12 596	11 618	.	16 833
<b>TOTAL</b>	<b>24 188</b>	<b>13 703</b>	<b>13 195</b>	<b>.</b>	<b>24 695</b>
<b>Provisions réglementées</b>					
Amortissements dérogatoires	.	.	.	.	.
Provision réserve spéciale de participation	.	.	.	.	.
<b>TOTAL</b>	<b>.</b>	<b>.</b>	<b>.</b>	<b>.</b>	<b>.</b>

\* dont la variation est principalement composée d'une reprise de provision en lien avec la cession d'un portefeuille client en surendettement.

\*\* dont la variation est principalement composée :

d'une reprise de provision pour GPEC de 3 601 milliers d'euros

d'une dotation nette de reprise de provision sur la rémunération variable des cadres de 454 milliers d'euros

d'une reprise de provision sur le run off Banca de 2 484 milliers d'euros

d'une dotation pour provision sur les congés payés en rapport avec les arrêts maladie de 575 milliers d'euros

et d'une dotation nette des charges réelles pour une provision pour restructuration sur le siège de 6 322 milliers d'euros.

Note 13

## Fonds pour risques bancaires généraux

(en milliers d'euros)

	Solde au 31/12/2022	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	Solde au 31/12/2023
Provisions des fonds pour risques bancaires	3 735	.	.	3 735



Note 14

## Capitaux propres hors FRBG

(en milliers d'euros)

	Solde au 31/12/2022	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	Solde au 31/12/2023
CAPITAL : 6 614 184 ACTIONS	101 347	.	.	101 347
<b>RÉSERVES ET REPORT À NOUVEAU</b>				
Prime d'émission	207 110	.	.	207 110
Bons de souscription d'actions	.	.	.	.
Réserves légales	10 135	.	.	10 135
Réserves statutaires	.	.	.	.
Autres réserves	125 221	.	.	125 221
Report à nouveau	9 180	25 602	.	34 782
<b>TOTAL RÉSERVES ET REPORT À NOUVEAU</b>	<b>351 647</b>	.	.	<b>377 249</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES HORS FRBG</b>	<b>452 994</b>	.	.	<b>478 596</b>

# Les notes sur le hors-bilan

Note 15

## Crédits confirmés, cautions, avals et autres engagements reçus ou donnés

(en milliers d'euros)

	31/12/2023	31/12/2022
<b>Engagements donnés</b>	<b>3 489 001</b>	<b>3 214 143</b>
Ouverture de crédits confirmés en faveur de la clientèle	1 957 767	1 950 335
Engagements sur instruments de taux d'intérêt (Swaps)	1 112 000	844 000
Cautions, avals, autres garanties donnés d'ordre de la clientèle	5 235	5 807
- dont garanties financières	5 235	5 657
Engagement sur titres	414 000	414 000
<b>Engagements reçus</b>	<b>4 728 615</b>	<b>3 462 115</b>
Engagements de financement reçus d'établissement de crédit	1 225 000	1 225 000
Engagements de financement reçus de la clientèle financière	400 000	400 000
Engagements sur instruments financiers à terme	3 103 500	1 837 000
Cautions, avals, autres garanties reçus d'établissement de crédit	115	115

La contribution annuelle de Carrefour Banque au Fonds de résolution unique (FRU) de l'Union européenne peut se faire, pour partie, sous forme d'un engagement de paiement irrévocable (EPI) garanti par un dépôt en espèces de même montant. Lorsque la résolution d'un établissement fait intervenir le fonds, ce dernier peut appeler tout ou partie des EPI reçus. L'engagement de paiement irrévocable est comptabilisé au hors bilan en tant qu'engagement donné au FRU. Ces engagements s'élèvent à 2,38 millions d'euros au 31 décembre 2023 (contre 2,03 millions d'euros au 31 décembre 2022). Les espèces versées en garantie font l'objet d'une rémunération et sont comptabilisées à l'actif en tant que dépôts de garantie sur le FRU.



Note 16

## Instruments financiers à terme

(en milliers d'euros)

	31/12/2023			
Opérations fermes de gré à gré	Micro-couverture	Position ouverte isolée	Total	Juste valeur
Swaps de taux d'intérêt	1 661 500	1 282 000	2 943 500	-16 374
Swaps financiers de devises				
Caps	30 000	62 000	92 000	586
<b>TOTAL</b>	<b>1 691 500</b>	<b>1 344 000</b>	<b>3 035 500</b>	<b>-15 788</b>
Durée résiduelle	≤ 1 an	> 1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Ventilation du nominal des contrats	55 000	1 636 500	.	1 691 500
Ventilation de la juste valeur	515	-16 302	.	-15 788

	31/12/2022			
Opérations fermes de gré à gré	Micro-couverture	Position ouverte isolée	Total	Juste valeur
Swaps de taux d'intérêt	663 000	1 566 000	2 229 000	-21 909
Swaps financiers de devises				
Caps	30 000	62 000	92 000	1 497
<b>TOTAL</b>	<b>693 000</b>	<b>1 628 000</b>	<b>2 321 000</b>	<b>-20 412</b>
Durée résiduelle				
Ventilation du nominal des contrats				
Ventilation de la juste valeur				

# Les notes sur le compte de résultat

Note 17

## Intérêts et produits assimilés Intérêts et charges assimilées

(en milliers d'euros)

	31/12/2023		31/12/2022	
	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS	CHARGES
Sur opérations avec les établissements de crédit	122 244	86 302	24 959	14 941
Sur opérations avec la clientèle*	75 659	2 973	57 066	790
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	10 210	63 098	1 923	9 676
<b>TOTAL</b>	<b>208 113</b>	<b>152 373</b>	<b>83 947</b>	<b>25 407</b>

\* parties liées (produits)

6 013

1 302

Note 18

## Commissions

(en milliers d'euros)

	31/12/2023		31/12/2022	
	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS	CHARGES
Commissions sur opérations sur titres	9 337	.	9 832	.
Commissions sur moyens de paiement	51 949	17 191	44 997	19 899
<b>TOTAL</b>	<b>61 286</b>	<b>17 191</b>	<b>54 828</b>	<b>19 899</b>





Note 19

## Autres produits et charges d'exploitation bancaires

(en milliers d'euros)

	31/12/2023		31/12/2022	
	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS	CHARGES
Quote-part sur opérations d'exploitation faites en commun	5 757	11 855	5 768	9 631
Charges refacturées à des sociétés du Groupe	.	.	.	.
Autres produits et charges d'exploitation bancaires*	52 708	42	48 439	58
<b>TOTAL</b>	<b>58 465</b>	<b>11 897</b>	<b>54 206</b>	<b>9 689</b>
* parties liées (produits)	51 014		46 410	

Note 20

## Charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)

	31/12/2023	31/12/2022
Salaires et traitements	29 223	27 895
Charges sociales et fiscales	16 969	14 558
Intéressement et participation	2 780	2 620
<b>CHARGES DU PERSONNEL</b>	<b>48 971</b>	<b>45 073</b>
dont Charges de retraites	3 060	2 951
<b>AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS</b>	<b>70 423</b>	<b>71 237</b>
<b>TOTAL CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION</b>	<b>119 394</b>	<b>116 311</b>

Note 21

## Coût du risque

(en milliers d'euros)

	31/12/2023	31/12/2022
Net dotations / reprises dépréciations	5 993	88 946
Charges sur créances clientèle couvertes principalement par des dépréciations	-60 861	-135 362
<b>TOTAL</b>	<b>-54 868</b>	<b>-46 416</b>

Note 22

## Gains ou pertes des opérations sur portefeuille

(en milliers d'euros)

	31/12/2023		31/12/2022	
	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS	CHARGES
<b>Gains ou pertes des opérations sur portefeuilles de négociation</b>				
- Sur instruments financiers	.	12 786	.	658
- Gain ou perte de change	.	.	.	.
<b>TOTAL</b>	.	<b>12 786</b>	.	<b>658</b>
<b>Gains ou pertes des opérations sur portefeuilles de placement - assimilés</b>				
- Dépréciation titres de placement	.	.	.	61
- Plus ou moins values sur cessions de placement	.	.	.	.
- Charges sur titres de placement	.	.	.	.
<b>TOTAL</b>	.	.	.	<b>61</b>

Note 23

## Gains ou pertes des actifs immobilisés

(en milliers d'euros)

	31/12/2023		31/12/2022	
	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS	CHARGES
<b>Solde sur cessions actifs corporels, incorporels et financiers</b>				
- Sur actifs immobilisés	.	.	7 130	7 159
<b>TOTAL</b>	.	.	<b>7 130</b>	<b>7 159</b>

Note 24

## Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)

	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels	12 628	14 848
Charges exceptionnelles	-19 910	-12 308
<b>TOTAL</b>	<b>-7 282</b>	<b>2 540</b>

En 2023, le résultat exceptionnel net de -7 282 milliers d'euros s'explique essentiellement par :

- Le coût du nouveau dispositif de réduction des effectifs du siège ("passerelles 2023") pour -7 567 milliers d'euros
- Une reprise de provision suite à la fermeture de la succursale Carrefour Banca pour +2 200 milliers d'euros
- Une charge liée au débouclage d'une opération de défiscalisation pour -2 005 milliers d'euros



# Autres informations

Note 25

## Dirigeants

(en milliers d'euros)

	31/12/2023	31/12/2022
Rémunérations allouées aux organes d'Administration et de Direction	1 935	1 804

Note 26

## Effectifs

(en nombre)

	31/12/2023	31/12/2022
<b>Effectif moyen de l'exercice dont :</b>	<b>673</b>	<b>785</b>
Employés	426	455
Cadres	247	258

Note 27

## Identification des sociétés consolidantes

La société CARREFOUR BANQUE est consolidée par intégration globale dans les comptes du groupe CARREFOUR S.A. (détention 60,00 %) ayant son siège 93 avenue de Paris – 91300 Massy et par mise en équivalence dans ceux de BNP PARIBAS SA ayant son siège 16 boulevard des Italiens – 75009 Paris, au travers de sa filiale BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE S.A. (détention 40,00 %) ayant son siège 1 boulevard Haussmann – 75009 Paris.

Note 28

## Évènements postérieurs à la clôture

La société Carrefour Banque a fait l'objet d'une augmentation de son capital social à effet du 1<sup>er</sup> mars 2024. Cette augmentation du capital en numéraire d'un montant de 49 985 573,20 € a été réalisée par élévation de la valeur nominale des 6 614 184 actions composant le capital social de la société. Elle a été intégralement souscrite par les actionnaires actuels à hauteur de leur participation respective (soit 60 % pour Carrefour et 40 % pour BNP Paribas Personal Finance). Le capital social de la société a été ainsi porté de 101 346 956,72 euros à 151 332 529,92 euros.

# Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Assemblée générale de la société Carrefour Banque

## Opinion

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Carrefour Banque relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

## Fondement de l'opinion

---

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes annuels comprennent principalement l'émission d'attestations d'informations comptables et financières.

## Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### ÉVALUATION DE LA DÉPRÉCIATION DES CRÉDITS À LA CLIENTÈLE

#### Risque identifié et principaux jugements

Carrefour Banque est principalement exposée aux risques de crédit. Ces risques résultent de l'incapacité de ses clients à faire face à leurs engagements financiers et nécessitent ainsi la constitution de dépréciations pour couvrir le risque avéré de non-recouvrement des créances.

Comme mentionné à la note 1.C. de l'annexe aux comptes sociaux, les dépréciations comptabilisées sont égales à la différence entre la valeur comptable des prêts et la somme des flux futurs attendus actualisés.

Le calcul des dépréciations repose sur :

- une approche statistique par portefeuille homogène de créances, compte tenu du caractère non significatif des créances prises individuellement et de leurs caractéristiques communes en termes de risque de crédit ;
- l'application d'un modèle statistique des flux de recouvrement sur la base des données historiques observées et des probabilités de défaillance en fonction du niveau de risque de chacun des portefeuilles d'encours (nombre de mensualités de retard, motifs spécifiques...).

Au 31 décembre 2023, le stock de dépréciations sur les créances envers la clientèle s'élève à 89 millions d'euros pour des encours bruts de 1 306 millions d'euros, tel que présenté dans la note 3 – *Crédits à la clientèle* de l'annexe aux comptes sociaux.

Nous avons considéré que l'évaluation des dépréciations des crédits à la clientèle constituait un point clé de l'audit étant donné la matérialité de l'estimation comptable.

#### Notre approche d'audit

Dans le cadre de nos procédures d'audit, nous avons effectué une revue :

- de la segmentation des créances en portefeuilles homogènes de risque et de la cartographie des modèles de provisionnement par produits ;
- du calcul des dépréciations afférentes sur base statistique en appréciant la conformité de la méthodologie de calcul des dépréciations au regard des principes d'estimation statistique des pertes prévisionnelles tels que mentionnés dans l'ANC-2014-07.

Nous avons par ailleurs apprécié et testé les dispositifs de contrôle relatifs :

- au suivi du risque de crédit,
- à l'identification et au suivi des créances présentant des impayés et au déclassement des encours en créances douteuses ou douteuses compromises,
- à l'appréciation du risque de non-recouvrement.

Nos spécialistes informatiques ont par ailleurs testé la conception et la mise en œuvre des contrôles informatiques mis en place par votre banque avec notamment une revue des contrôles généraux informatiques, des interfaces et des contrôles embarqués au titre des flux permettant le calcul des provisions statistiques.

Nous avons enfin apprécié le caractère approprié des informations présentées dans la note 1C de l'annexe aux comptes sociaux.

## Vérifications spécifiques

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

### **Rapport sur le gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 du code de commerce.

### **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Carrefour Banque par l'Assemblée générale du 25 mai 2014 pour le cabinet Deloitte & Associés et du 5 mai 2021 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2023, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 20<sup>e</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 3<sup>e</sup> année.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

---

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

# Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

## Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

## Rapport au comité d'audit


Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue de programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous vous informons, à sa connaissance, le cas échéant, des faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons constatées, et en particulier de celles qui concernent les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'audit que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice. Nous vous informons de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement européen confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont définies par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques liés à notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux comptes

Mazars  
Paris la Défense, le 9 avril 2024

DocuSigned by:  
  
65239A6437884C1...

Anne VEAUTE  
Associée

Deloitte & Associés  
Paris la Défense, le 9 avril 2024

DocuSigned by:  
  
89A7DE8924C24D9...

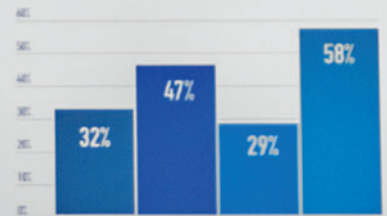
Anne-Elisabeth PANNIER  
Associée



# LES COMPTES CONSOLIDÉS



The graph relates to marketing and change capabilities. We warrant and confirm that the information given in the application form is true and correct and that understand that it is being used.



# Sommaire

43

**ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
ÉTABLIS SELON LES NORMES  
COMPTABLES IFRS TELLES  
QU'ADOPTÉES PAR L'UNION  
EUROPÉENNE  
31 DÉCEMBRE 2023**

49

**NOTES ANNEXES  
AUX ÉTATS FINANCIERS**

87

**RAPPORT DES COMMISSAIRES  
AUX COMPTES**

# État de la situation financière

au 31/12/2022 et au 31/12/2023

<b>BILAN ACTIF</b> (en milliers d'euros)	NOTES	NORMES IFRS 31/12/2023	NORMES IFRS 31/12/2022
Caisse, banques centrales, CCP		291 367	84 011
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.1	23 540	43 359
Instruments financiers dérivés de couverture	4.2	1 332	15 078
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.3	28 557	29 924
Prêts et créances sur établissement de crédit et assimilés au coût amorti	4.5	1 113 926	1 370 723
Prêt et créances sur la clientèle au coût amorti	4.6	1 467 063	1 225 122
Titres au coût amorti		414 014	414 014
Actifs d'impôts courants et différés	4.8	57 572	72 639
Comptes de régularisation et actifs divers	4.9	159 134	131 032
Immobilisations corporelles et incorporelles	4.10	115 308	116 272
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>3 671 812</b>	<b>3 502 174</b>

<b>BILAN PASSIF</b> (en milliers d'euros)	NOTES	NORMES IFRS 31/12/2023	NORMES IFRS 31/12/2022
Caisse, banques centrales, CCP		.	.
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	4.1	23 538	43 477
Instruments financiers dérivés de couverture	4.2	29 440	34 533
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	4.5	361 677	351 732
Dettes envers la clientèle	4.6	290 521	292 794
Dettes représentées par un titre	4.7	2 308 771	2 074 211
Passifs d'impôts courants et différés	4.8	7 224	16 241
Comptes de régularisation et passifs divers	4.9	121 436	110 415
Provisions	4.11	25 886	28 945
Capitaux propres, part du groupe :		503 321	549 825
Capital et réserves liées		308 457	308 457
Réserves consolidées		226 994	208 760
Résultat de l'exercice		-32 130	32 608
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>3 671 812</b>	<b>3 502 174</b>

# Compte de résultat consolidé

au 31/12/2022 et au 31/12/2023

<b>COMPTE DE RÉSULTAT</b> <i>(en milliers d'euros)</i>	<b>NOTES</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Intérêts et produits assimilés	5.1	286 305	142 703
Intérêts et charges assimilées	5.1	-202 999	-36 443
Revenus des titres à revenu variable		7 299	7 395
Commissions (produits)	5.2	60 821	54 520
Commissions (charges)	5.2	-18 410	-21 549
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	5.3	582	53
Autres produits d'exploitation bancaire	5.4	58 106	54 552
Autres charges d'exploitation bancaire	5.4	-24 635	-16 984
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>167 067</b>	<b>184 248</b>
Charges générales d'exploitation		-108 655	-110 946
Dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	4.10	-10 466	-8 909
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>47 946</b>	<b>64 393</b>
Coût du risque	5.5	-69 373	-35 833
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-21 427</b>	<b>28 560</b>
Gains ou pertes sur actifs immobilisés		.	-29
Écart d'acquisition		.	.
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>		<b>-21 427</b>	<b>28 530</b>
Impôt sur les bénéfices	5.6	-10 702	4 077
<b>RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES</b>		<b>-32 130</b>	<b>32 608</b>
<b>RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE</b>		<b>-32 130</b>	<b>32 608</b>



# État consolidé du résultat global

au 31/12/2022 et au 31/12/2023

(en milliers d'euros)	2023	2022
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>-32 130</b>	<b>32 608</b>
<b>Participation ne donnant pas le contrôle</b>	<b>.</b>	<b>.</b>
Écarts actuariels sur engagements de retraite	-307	694
Ajustements de valeur sur dérivés de couverture de flux de trésorerie recyclable	-12 723	3 129
Ajustements de valeur sur dérivés de couverture de flux de trésorerie non recyclable	-1 344	-2 503
<b>Autres éléments du résultat global</b>	<b>-14 374</b>	<b>1 320</b>
<b>TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL</b>	<b>-46 504</b>	<b>33 928</b>
<i>dont</i>		
Quote-part des propriétaires de la société mère	-46 504	33 928
Quote-part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	.	.

Tableau de variation des capitaux propres du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2023

(en milliers d'euros)	CAPITAL ET PRIMES LIÉES		RÉSERVES CONSOLIDÉES	GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES				RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	TOTAL CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	CAPITAUX PROPRES PART DES MINORITAIRES	TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS
	CAPITAL	PRIMES		Variation de juste valeur des instruments							
				Actifs financiers recyclables	Actifs financiers non recyclables	Instruments dérivés de couverture	Écarts actuariels				
<b>CAPITAUX PROPRES IFRS AU 01/01/2022 après affectation</b>	<b>101 347</b>	<b>207 110</b>	<b>194 224</b>	<b>185</b>	<b>30 562</b>	<b>-978</b>	<b>-9 511</b>	<b>•</b>	<b>522 941</b>	<b>•</b>	<b>522 941</b>
Mouvements liés aux relations avec les actionnaires											
Augmentation de capital											
Reclassement			-27	27							•
Distribution			-15 014						-15 014		
Effet des fusions											
Effet des acquisitions et cessions sur les intérêts minoritaires											
<b>Sous-total</b>			<b>-15 041</b>	<b>27</b>					<b>-15 014</b>		<b>-15 014</b>
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres											
Autre variations			-23	696	-3 375	10 064	1 928		9 290		9 290
<b>Sous-total</b>			<b>-23</b>	<b>696</b>	<b>-3 375</b>	<b>10 064</b>	<b>1 928</b>		<b>9 290</b>		<b>9 290</b>
Autres variations											
Résultat								32 608	32 608		32 608
Autre variations											•
<b>Sous-total</b>								<b>32 608</b>	<b>32 608</b>		<b>32 608</b>
<b>CAPITAUX PROPRES IFRS AU 31/12/2022</b>	<b>101 347</b>	<b>207 110</b>	<b>179 161</b>	<b>908</b>	<b>27 187</b>	<b>9 086</b>	<b>-7 583</b>	<b>32 608</b>	<b>549 825</b>	<b>•</b>	<b>549 825</b>
Affectation du résultat de l'exercice 2022			32 608					-32 608			
<b>CAPITAUX PROPRES IFRS AU 01/01/2023 après affectation</b>	<b>101 347</b>	<b>207 110</b>	<b>211 769</b>	<b>908</b>	<b>27 187</b>	<b>9 086</b>	<b>-7 583</b>	<b>•</b>	<b>549 825</b>	<b>•</b>	<b>549 825</b>
Mouvements liés aux relations avec les actionnaires											
Augmentation de capital											
Reclassement											
Distribution									•		•
Effet des fusions											
Effet des acquisitions et cessions sur les intérêts minoritaires											
<b>Sous-total</b>			<b>•</b>	<b>•</b>					<b>•</b>		<b>•</b>
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres											
Autre variations				-853	-1 344	-11 870	-307		-14 374		-14 374
<b>Sous-total</b>			<b>•</b>	<b>-853</b>	<b>-1 344</b>	<b>-11 870</b>	<b>-307</b>		<b>-14 374</b>		<b>-14 374</b>
Autres variations											
Résultat								-32 130	-32 130		-32 130
Autre variations											•
<b>Sous-total</b>								<b>-32 130</b>	<b>-32 130</b>		<b>-32 130</b>
<b>CAPITAUX PROPRES IFRS AU 31/12/2023</b>	<b>101 347</b>	<b>207 110</b>	<b>211 769</b>	<b>55</b>	<b>25 843</b>	<b>-2 784</b>	<b>-7 890</b>	<b>-32 130</b>	<b>503 321</b>	<b>•</b>	<b>503 321</b>

# Tableau des flux de trésorerie

Exercice 2022 et 2023

(en milliers d'euros)	2023	2022
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>-21 427</b>	<b>28 530</b>
<b>Éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et autres ajustements hors résultat</b>	<b>-83 738</b>	<b>-174 851</b>
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	10 466	8 909
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
Dotations nettes aux provisions	11 790	-97 321
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	.	.
Perte nette/gain net des activités d'investissement	-7 299	-7 366
Produits/charges des activités de financement	.	.
Autres mouvements	-98 695	-79 073
<b>Augmentation/diminution nette liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>283 838</b>	<b>130 336</b>
Augmentation/diminution nette liée aux opérations avec les établissements de crédit	282 019	35 261
Augmentation/diminution nette liée aux opérations avec la clientèle	-157 210	161 082
Augmentation/diminution nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers	159 127	-66 225
Impôts versés	-98	218
<b>Augmentation/diminution nette de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle</b>	<b>178 673</b>	<b>-15 985</b>
Augmentation/diminution nette liée aux actifs financiers et aux participations	7 299	54 697
Augmentation/diminution nette liée aux immobilisations corporelles et incorporelles	-14 914	-13 585
<b>Augmentation/diminution nette de la trésorerie liée aux opérations d'investissement</b>	<b>-7 615</b>	<b>41 112</b>
Augmentation/diminution de trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires	.	-15 014
Augmentation/diminution de trésorerie provenant des autres activités de financement	.	.
<b>Augmentation/diminution nette de la trésorerie liée aux opérations de financement</b>	<b>.</b>	<b>-15 014</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	2023	2022
<b>Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et assimilée</b>	•	-993
<b>AUGMENTATION/DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE</b>	<b>171 058</b>	<b>9 120</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>143 818</b>	<b>134 697</b>
Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif)	84 011	2 849
Comptes prêts à vue auprès des établissements de crédit	59 806	131 848
Comptes emprunts à vue auprès des établissements de crédit	•	•
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>314 876</b>	<b>143 818</b>
Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif)	291 367	84 011
Comptes prêts à vue auprès des établissements de crédit	23 509	59 806
Comptes emprunts à vue auprès des établissements de crédit	•	•
<b>AUGMENTATION/DIMINUTION DES SOLDES DES COMPTES DE TRÉSORERIE ET ASSIMILÉE</b>	<b>171 058</b>	<b>9 121</b>



# Faits marquants 2023

## • Gestion plan de carrière

Un nouveau dispositif de réorganisation des fonctions sièges (Passerelles 2023) a été initié sur l'exercice 2023. Une provision, nette des charges, a été comptabilisée dans les comptes pour un montant de 6,3 millions d'euros.

## • Cession de créances des clients en surendettement

Carrefour Banque a procédé à la vente d'une partie de ses créances en surendettement pour 29,1 M€ qui était provisionnée à hauteur de 20,1 M€.

## • Cession de créances contentieuses

Carrefour Banque a procédé à la vente de ses

créances contentieuses pour 36,5 M€ qui étaient provisionnées pour 23,2 M€.

## • Émission obligataire

Nouvelle émission obligataire pour 500 millions d'euros, sur une maturité à 4 ans.

## • Dépréciation IDA

Une dépréciation des IDA sur différences temporaires et sur déficits reportables a été constatée au 31 décembre 2023 pour 18,6 M€ sur Carrefour Banque.

## • Mise à jour des modèles IFRS 9

Un nouveau modèle de Forward Looking a été déployé avec un impact de +9,4 M€ au 31/12/2023.

# Notes annexes aux états financiers

Note 1

## Évolution de l'activité depuis la fin de l'exercice en France

En France, le choc énergétique tend maintenant à s'estomper et l'inflation a commencé à baisser graduellement, redonnant un peu d'air à la consommation des ménages. Dans le même temps, le niveau des taux d'intérêt pèse sur l'investissement et la dépense à crédit. Au final, l'activité sera restée atone en 2023 avec une croissance annuelle du PIB de seulement +0,9 %, après +2,5 % en 2022. Le Groupe s'attache à identifier les risques spécifiques associés à cet environnement économique et géopolitique instable.

Ces risques spécifiques sont résumés ci-après :

### - Risque lié à l'activité :

Le modèle de Carrefour Banque consiste à accompagner et à financer les clients particuliers. En 2023, la confiance des consommateurs s'est détériorée. Les revenus réels disponibles des ménages s'érodent, malgré les mesures de politiques budgétaires mises en place par les gouvernements. La croissance devrait rester fragile en France en 2024, avec une inflation qui commence à se normaliser mais toujours au-dessus des objectifs de stabilité

monétaire fixée par la Banque Centrale Européenne. Dans ce contexte, la croissance de l'activité de Carrefour Banque devrait être modérée.

### - Risque de liquidité :

- Les besoins de refinancement ont augmenté sur 2023 en lien avec la dynamique commerciale et le remboursement d'une émission obligataire pour 400 M€.
- Malgré des périodes de forte volatilité sur les marchés financiers, la liquidité sera restée globalement abondante. En effet, la BCE aura maintenu tout au long de 2023 une politique relativement accommodante en matière de fourniture de liquidités au secteur bancaire pour éviter un coup de frein brutal sur la croissance.
- Carrefour Banque a conservé un bon accès à la liquidité en 2023, via ses émissions de NeuCP ou de NeuMTN par exemple. Le Groupe a aussi réalisé une nouvelle émission obligataire pour 500 M€ à échéance 2027. Le risque de liquidité, mesuré par

l'horizon de survie de la banque dans un scénario de fermeture totale des marchés financiers, ressort à 15 mois à fin décembre.

**- Risque de taux :**

- La BCE a enclenché son cycle de resserrement monétaire durant l'été et aura relevé ses principaux taux directeurs de 200 points de base en 2023. À fin décembre, les taux d'intérêt des opérations principales de refinancement, de la facilité de prêt marginal et de la facilité de dépôt s'établissaient respectivement à 4,50 %, 4,75 % et 4,00 %.
- Carrefour Banque conserve une gestion prudente de son risque de taux grâce à une politique d'adossé actif-passif sur l'ensemble de son bilan. Le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire (IRRBB) désigne le risque sur le capital et les résultats de la banque qui résulterait d'une évolution défavorable des taux d'intérêt affectant les positions du portefeuille bancaire. L'objectif de Carrefour Banque est d'atténuer au maximum ce risque. Le processus de contrôle du risque spécifique de taux s'inscrit dans le processus global de contrôle interne de Carrefour Banque, et mesure, à l'aide d'indicateurs de sensibilité, les impacts des chocs de taux défavorables (translation ou rotation de la courbe des taux par exemple) sur les résultats futurs. Des limites, fixées par le Conseil d'Administration, sont associées à ces indicateurs calculés mensuellement.

**- Risque de crédit :**

- Dans la continuité de l'année 2022 une attention particulière a été portée au contexte macro-économique et ses impacts sur la solvabilité de nos clients avec une inflation toujours à un niveau élevé. D'autre part, l'évolution du surendettement en 2023 aura fait l'objet d'une vigilance renforcée.
- Ces éléments macro-économiques sont modélisés au travers d'un nouveau modèle de Forward Looking déployé durant l'année pour un montant de 9,4 M€ au 31 décembre 2023. L'impact de la mise à jour de la LGD réalisée au 31/10/2023 est de 2,6 M€.
- La fin des mesures de soutien aux entreprises créées lors de la pandémie (arrêt des PGE en juin 2022) et l'évolution du nombre des défaillances des entreprises ont été particulièrement suivies dans la perspective d'une hausse des dépôts de surendettement. Le niveau des dépôts de surendettement n'ayant pas encore retrouvé son niveau historique pré-Covid, une provision additionnelle de 3,9 M€ est toujours enregistrée dans les comptes en fin d'année. À noter également sur le mois de décembre une provision complémentaire de 0,9 M€ afin d'anticiper une éventuelle dégradation des conditions financières des cessions de créances contentieuses.

Note 2

## A / Normes comptables applicables

La société CARREFOUR BANQUE (ci-après dénommée « **la Société** »), société anonyme au capital de 101 346 956,72 €, est un établissement de crédit et de courtage en assurance domicilié 9 avenue du lac – 91051 Évry cedex. Les états consolidés de l'exercice 2023 comprennent la Société et ses filiales (ci-après dénommées ensemble **le Groupe**). Ils sont établis et présentés en euros, monnaie fonctionnelle de la Société.

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés de la Société au titre de l'exercice 2023 ont été établis avec les normes comptables internationales telles qu'approuvées par l'Union européenne au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et qui sont d'application obligatoire à cette date.

Les normes internationales comprennent les IFRS (*International Financial Reporting Standards*), les IAS (*International Accounting Standards*), les interprétations de l'IFRS Interpretation Committee (*International Financial Reporting Standards Interpretation Committee*) et du SIC (*Standing Interpretations Committee*).

L'ensemble des textes adoptés par l'Union européenne est disponible sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante :

[https://ec.europa.eu/commission/index\\_fr](https://ec.europa.eu/commission/index_fr)

## B / Incidence des changements de méthodes comptables

Au 31 décembre 2023, le Groupe n'a procédé à aucun changement de méthodes comptables.

Note 3

## Résumé des principes comptables appliqués par le Groupe

### 3.1 | NORME IFRS 9 INSTRUMENTS FINANCIERS

La norme IFRS 9 établit les principes de comptabilisation et d'information financière en matière d'actifs financiers et de passifs financiers. La norme IFRS 9 a notamment introduit :

- une classification des instruments financiers, fondée sur le modèle de gestion et les caractéristiques contractuelles des instruments financiers (1<sup>er</sup> volet),
- un modèle de dépréciation des actifs financiers, fondé sur les pertes de crédit attendues, en remplacement du modèle jusqu'alors basé sur les pertes avérées (2<sup>e</sup> volet), et
- un certain assouplissement des principes de comptabilité de couverture par rapport à la norme IAS 39, hors opérations de macro-couverture (3<sup>e</sup> volet).

#### Volet 1 : Classement et évaluation des actifs financiers et des passifs financiers

La norme présente un modèle de classement et d'évaluation des actifs financiers, basé sur les caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie et sur le modèle économique de gestion de ces actifs.

Elle prévoit désormais trois catégories :

- les actifs financiers évalués au coût amorti ;
- les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ces nouveaux principes de classement et d'évaluation des actifs financiers n'ont pas eu d'incidence significative sur les principes de comptabilisation appliqués par le Groupe, dans la mesure où l'essentiel des actifs financiers, classés antérieurement dans la catégorie « Prêts et créances », restent comptabilisés au coût amorti, comme détaillé dans le tableau de passage qui résume l'effet de l'application de la norme sur le bilan d'ouverture des états financiers consolidés ;
- les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les prêts et créances à la clientèle sont évalués au coût amorti dès lors qu'ils remplissent les critères établis par la norme IFRS 9 en termes de classement et d'évaluation (coût amorti) ; les nouveaux critères définis par la norme étant remplis (caractéristiques SPPI des flux de trésorerie contractuels associés aux prêts et créances sur la clientèle et business model « held to collect »).

Les titres de participation doivent être évalués à leur juste valeur, quelle que soit l'option retenue. S'agissant d'instruments de capitaux propres, ils ne sont pas soumis aux règles de dépréciation énoncées au chapitre 5.5 de la norme IFRS 9 (Volet 2 de la norme).

#### Volet 2 : Dépréciation des actifs financiers et provisionnement

Le modèle de dépréciation des encours clients a été adapté conformément aux dispositions de la norme IFRS 9 – Instruments financiers, suivant un processus en deux étapes :

- classification des encours en classes homogènes de risques, au sens de la probabilité de défaut ;

puis

- modélisation des probabilités de pertes de crédit, sur un horizon de 12 mois ou à maturité (correspondant à l'échéance résiduelle de l'instrument financier) selon la classification retenue.

#### • Classification des encours clients

Les encours clients sont répartis en trois catégories, en fonction de l'analyse des augmentations significatives du risque de crédit :

- catégorie 1 : encours sur des débiteurs dont le risque de crédit n'a pas augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale ;
- catégorie 2 : encours sur des débiteurs dont la situation financière s'est fragilisée (augmentation significative du risque de crédit) depuis la comptabilisation initiale sans qu'une indication objective de dépréciation (défaut) ait encore été identifiée au niveau individuel ;
- catégorie 3 : encours sur des débiteurs avec un risque de défaut avéré.

Pour les encours clients évalués au coût amorti, la dépréciation est déterminée en application de la méthode générale prévue par IFRS 9 et correspondra :

- lors de la comptabilisation initiale de l'actif, aux pertes attendues sur les 12 prochains mois ;
- lorsque le risque de crédit se dégrade, aux pertes attendues en cas de défaut sur la vie totale de l'actif.

#### • **Augmentation significative du risque de crédit**

Les principaux critères retenus pour déterminer s'il existe une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale et s'il y a lieu de reclasser les actifs de la catégorie 1 à la catégorie 2 sont les suivants :

- critère d'arriéré (retard de paiement) : paiements en souffrance depuis plus de 30 jours (présomption énoncée par la norme IFRS 9 non réfutée) ;
- critère de renégociation : contrats renégociés avec un retard de paiement inférieur à 30 jours.

L'augmentation significative du risque de crédit est appréciée par contrat, avec application du principe de contagion à tous les encours du débiteur considéré.

#### • **Indication objective de perte de valeur (défaut)**

Une indication objective de perte de valeur pour les encours remplissant l'un des critères suivants :

- critère d'arriéré (retard de paiement) : paiements en souffrance depuis plus de 90 jours (présomption énoncée par la norme IFRS 9 non réfutée) ;
- critère de renégociation : contrats renégociés (modification « non substantielle ») en raison de difficultés significatives du débiteur avec un retard de paiement supérieur à 30 jours ;
- critère de contentieux : contrats litigieux à la date de clôture ;
- critère de contagion : tous les contrats d'un même débiteur dont un des contrats répond à l'un des critères de défaut susmentionnés.

Les encours clients concernés sont classés dans la catégorie 3.

#### **Nouvelle définition du défaut (Guidelines article 178 du règlement (UE) 575/2013)**

Carrefour Banque a procédé à la mise en œuvre de la nouvelle définition du défaut

Ainsi les encours de catégorie 3 y sont maintenus 3 mois supplémentaires avant d'être reclassés en catégorie 2.

Les réaménagements des crédits sont classés en catégorie 3, pour une période probatoire de 12 mois avant d'être reclassés en catégorie 2 pendant minimum 24 mois. En cas d'impayé, ces dossiers sont de nouveau classés en catégorie 3 pour 12 mois.

#### • **Estimation des pertes de crédit attendues**

Le calcul du montant des pertes attendues s'appuie sur quatre paramètres principaux : la probabilité de défaut, la perte en cas de défaut, le montant de l'exposition en cas de défaut et le taux d'actualisation. À l'exception de la perte en cas de défaut, les paramètres sont calibrés selon la segmentation des encours clients – celle-ci étant établie en fonction des produits distribués par chaque entité (prêts personnels, cartes de crédit / crédits renouvelables et crédits affectés) – sur la base des informations historiques et en prenant en compte des éléments de nature prospective (à travers le paramètre de Forward Looking appliqué aux stages 1 et 2). Les pertes de crédit attendues sont calculées sur un horizon de 12 mois pour les encours classés en catégorie 1 et à maturité pour les encours classés en catégories 2 et 3.

Pour faire face au risque d'insolvabilité des emprunteurs un dispositif de contrôle de la qualité et de la solvabilité des débiteurs est mis en place :

- systèmes d'aide à la décision intégrant des outils de scoring, de budget et de références passées attestant de la qualité de la contrepartie ;
- interrogations, quand ils existent, des différents fichiers Banque de France ;
- gestion active des fonctions recouvrement et contentieux ;
- outils de suivi et de contrôle permanent du risque de crédit.

L'activité de crédit est suivie par le département Risque de crédit qui est en charge de l'ensemble de ces suivis et une synthèse des comités de gestion des risques fait l'objet d'une présentation systématique au Conseil d'Administration.

#### **Volet 3 : Comptabilité de couverture**

Le Groupe a choisi d'adopter le nouveau modèle général de comptabilité de couverture introduit par IFRS 9, en vertu duquel il doit s'assurer que les relations de couverture sont cohérentes avec ses objectifs et sa stratégie de gestion des risques et adopter une approche plus qualitative et prospective de l'appréciation de l'efficacité de ses couvertures.

## 3.2 | ESTIMATIONS COMPTABLES

### 3.2.1 - Dépréciations des créances clients

Les dépréciations des créances client sont décrites dans le paragraphe note 3.1 IFRS 9 Volet 2 dépréciations

### 3.2.2 - Dépréciations des IDA

La recouvrabilité des impôts différés actifs est appréciée par entité fiscale, en prenant en compte les estimations de résultat fiscal futur dérivées du plan stratégique et les impôts différés passifs existant à la clôture. Les impôts différés actifs dont la recouvrabilité n'est pas considérée comme probable font l'objet d'une dépréciation. Les business plans fiscaux sont basés sur un horizon maximal retenu de 5 ans pour l'activation d'un actif net d'impôt différé.

### 3.2.3 - Provision pour risque et charges

Les provisions pour risque au titre du risque opérationnel ont été appréciés au regard des événements de l'année 2023.

## 3.3 | PRINCIPES DE CONSOLIDATION

### 3.3.1 - Périmètre et méthode de consolidation

Les comptes consolidés du groupe CARREFOUR BANQUE regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, la Société n'exerçant pas de contrôle conjoint ou d'influence notable sur d'autres entreprises. Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle.

Les entreprises sous contrôle exclusif sont consolidées par la méthode de l'intégration globale.

Le contrôle existe lorsque CARREFOUR BANQUE a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité.

La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

Au 31 décembre 2023, le périmètre de consolidation du groupe CARREFOUR BANQUE comprend :

- la société CARREFOUR BANQUE dont le siège social est domicilié 93 avenue de Paris à Massy (91 300) et enregistrée avec le SIREN n° 313 811 515. La société CARREFOUR BANQUE représente la société mère au capital de 101 346 956,72 euros ;

- le fonds commun de titrisation (ci-après dénommé « **FCT Revolving** ») à compartiment dénommé « FCT MASTER CREDIT CARDS PASS - EuroTitrisation » est domicilié 41 rue Délizy à Pantin (93 500) et enregistré au RCS de Bobigny N° 352 458 368 00045 ;

Le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (entités « ad hoc »), et ce même en l'absence de lien en capital, dans la mesure où il exerce le pouvoir sur les activités pertinentes de ces structures et qu'il a la capacité d'utiliser son pouvoir sur la structure pour influencer sur le montant de ces rendements.

- les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif du Groupe, de telle sorte que ce dernier en tire des avantages ;
- le Groupe dispose du pouvoir de décision et de gestion afin d'obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité. Ce pouvoir se caractérise notamment par la capacité de dissoudre l'entité, d'en changer les statuts ou de s'opposer formellement à leur modification ;
- le Groupe a la capacité d'obtenir la majorité des avantages de l'entité et par conséquent peut être exposé aux risques liés à l'activité de la dite entité. Les avantages peuvent prendre la forme d'un droit à recevoir tout ou partie du résultat, évalué sur une base annuelle, une quote-part d'actif net, à disposer d'un ou plusieurs actifs ou à bénéficier de la majorité des actifs résiduels en cas de liquidation ;
- le Groupe conserve la majorité des risques pris par l'entité afin d'en retirer un avantage ; tel peut être le cas si le Groupe reste exposé aux premières pertes du portefeuille d'actifs logé dans l'entité.

### 3.3.2 - Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

#### • Élimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions

d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où elles sont représentatives d'une perte de valeur. Les profits et pertes latents compris dans la valeur des actifs disponibles à la vente sont conservés au niveau du Groupe.

#### • Conversion des comptes en devises étrangères

Pour toutes les sociétés du périmètre, la monnaie fonctionnelle est l'euro.

### 3.3.3 - Regroupements d'entreprises et évaluation des écarts d'acquisitions

#### • Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

À chaque prise de contrôle d'une société ou d'un groupe de sociétés, le Groupe procède à l'identification et à l'évaluation à la juste valeur de l'ensemble des actifs et passifs acquis. La différence entre la juste valeur de la contrepartie transférée, y compris le montant comptabilisé de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise, et le montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris, est comptabilisée en *écart d'acquisition*. Ce dernier, qui fait l'objet d'un suivi ultérieur au niveau de l'unité génératrice de trésorerie, est comptabilisé directement dans le bilan de l'entité acquise, dans la devise fonctionnelle de cette dernière.

Conformément à la norme IFRS 3 révisée entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2010, le Groupe applique les principes suivants :

- les frais de transactions sont comptabilisés immédiatement en charges opérationnelles lorsqu'ils sont encourus ;
- lors de chaque regroupement, le Groupe analyse l'opportunité d'opter pour la comptabilisation d'un écart d'acquisition « complet » ou « partiel » :
  - la méthode de l'écart d'acquisition complet consiste à évaluer les intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle à la juste valeur et à leur attribuer une partie de l'écart d'acquisition dégagé lors de l'acquisition ;
  - dans la méthode de l'écart d'acquisition partiel, les intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle restent évalués à hauteur de leur quote-part dans l'actif net de la société acquise, aucun écart d'acquisition ne leur est attribué ;

- tout ajustement de prix potentiel est estimé à sa juste valeur à la date d'acquisition et cette évaluation initiale ne peut être ajustée ultérieurement en contrepartie de l'écart d'acquisition qu'en cas de nouvelles informations liées à des faits et circonstances existant à la date d'acquisition et dans la mesure où cette évaluation intervient lors de la période intercalaire (12 mois). Tout ajustement de la dette financière comptabilisée au titre d'un complément de prix postérieur à la période intercalaire ou ne répondant pas à ces critères, est comptabilisé en contrepartie du résultat global du Groupe ;

- en cas d'acquisition par étape, la prise de contrôle déclenche la réévaluation à la juste valeur de la participation antérieurement détenue par le Groupe en contrepartie du résultat ; toute perte de contrôle donne lieu à la réévaluation de la participation résiduelle éventuelle à la juste valeur suivant les mêmes modalités ;

- l'écart d'acquisition négatif éventuellement dégagé lors de l'acquisition est immédiatement comptabilisé en produit ;

- toute prise ou cession de participation ne modifiant pas le contrôle, réalisée après le regroupement d'entreprises, est considérée comme une transaction entre actionnaires et est comptabilisée selon IAS 27 amendée directement en capitaux propres.

En ce qui concerne les sociétés acquises en cours d'exercice et les augmentations de participation, seuls les résultats de la période postérieure à la date d'acquisition sont retenus dans le compte de résultat consolidé.

Compte tenu de son organisation et de l'interdépendance des flux de trésorerie générés par ses activités « banque », le Groupe CARREFOUR BANQUE est constitué d'une seule unité génératrice de trésorerie.

En effet, ses activités « banque » relèvent d'un pilotage unique (équipe de direction commune, forces de vente et encadrement commercial communs, commercialisation des produits d'assurance par les équipes de CARREFOUR BANQUE, tableaux de bord, comptabilité, contrôle de gestion, paie, ressources humaines et systèmes d'information communs).

#### • Évaluation des écarts d'acquisitions

Les écarts d'acquisitions sont rattachés en totalité à l'unique unité génératrice de trésorerie que constitue le groupe CARREFOUR BANQUE.

## 3.4 | ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

### 3.4.1 - Actifs financiers non dérivés

En application d'IFRS 9 – Instruments financiers, les principaux actifs financiers sont classés dans l'une des trois catégories suivantes :

- les actifs financiers évalués au coût amorti ;
- les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ;
- les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Le classement retenu conditionne le traitement comptable de ces actifs. Il est déterminé par le Groupe à la date de comptabilisation initiale, en fonction des caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie de ces actifs et de l'objectif suivant lequel ils ont été acquis (modèle économique de gestion).

Les achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction, date à laquelle le Groupe est engagé dans l'achat ou la vente de l'actif.

#### 3.4.1.1 Actifs financiers évalués au coût amorti

Les actifs financiers évalués au coût amorti sont des instruments de dette : prêts et créances (encours clients) dont les flux de trésorerie contractuels sont uniquement constitués de paiements représentatifs du principal et des intérêts sur ce principal et dont le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels.

Ces actifs sont comptabilisés initialement à la juste valeur, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origine directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ces actifs font l'objet d'une dépréciation selon les modalités décrites ci-dessous :

Elles sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Des dépréciations sont ainsi constituées pour les créances clients présentant un risque de crédit avéré. La méthodologie appliquée aux encours clients est précisée en note 3.2.2 Dépréciation.

À noter que le montant brut « effacements à l'issue » est inscrit au bilan compensé par une provision représentant 100 % du montant brut total.

#### 3.4.1.2 Actifs évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Il s'agit d'instruments de dette dont les flux de trésorerie contractuels sont uniquement constitués de paiements représentatifs du principal et des intérêts sur ce principal et dont le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument à la fois dans le but d'en collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs. Ils sont évalués à la juste valeur.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global au poste « variation de juste valeur des instruments de dette à la juste valeur recyclable » et au poste « variation de juste valeur des instruments de dette à la juste valeur non recyclable » jusqu'à la cession des actifs sous-jacents où elles sont transférées respectivement en résultat et en capitaux propres.

Cette catégorie comprend également les investissements dans des instruments de capitaux propres (actions, principalement) sur option irrévocable. Dans ce cas, lors de la cession des titres, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres (autres éléments du résultat global) ne seront pas reclassés en résultat ; seuls les dividendes sont comptabilisés en résultat.

Sont notamment classés dans cette catégorie les titres de participation non consolidés pour lesquels l'option de comptabilisation en « variation de juste valeur des instruments de dette à la juste valeur non recyclable » a été retenue.

La juste valeur correspond pour les titres cotés à un prix de marché. Pour les titres non cotés, elle est déterminée prioritairement par référence à des transactions récentes ou par des techniques de valorisation qui intègrent des données de marché fiables et observables. Cependant, en l'absence de données de marché observables sur des entreprises comparables, la juste valeur des titres non cotés est le plus souvent évaluée sur la base des projections de flux de trésorerie actualisés ou de l'actif net comptable réévalué, déterminés à partir de paramètres internes (niveau 3 de la hiérarchie de juste valeur).

#### 3.4.1.3 Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

Sont classés dans cette catégorie tous les instruments de dette qui ne sont pas éligibles à un classement dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût amorti ou dans la catégorie des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, ainsi que les investissements dans des instruments de capitaux propres de type action

pour lesquels l'option de comptabilisation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global n'a pas été retenue.

Ces actifs sont évalués à la juste valeur avec enregistrement des variations de valeur en résultat financier.

### 3.4.2 - Passifs financiers non dérivés

Les passifs financiers non dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur ajustée des frais de transaction et primes directement imputables à leur émission. Après la comptabilisation initiale, ces passifs financiers sont évalués au coût amorti.

Les principaux passifs financiers non dérivés sont les suivants :

- Dettes financières : le poste « Dettes financières » se compose des emprunts obligataires, des dettes représentées par un titre, compte sur livret, emprunts bancaires, autres titres de créances négociables, certificat de dépôt, dettes fournisseurs et autres créditeurs ;
- Autres passifs : les autres passifs, comprennent l'ensemble des autres dettes liées à l'exploitation (dettes sociales et fournisseurs d'immobilisations principalement) et les dettes diverses.

Les instruments financiers émis par le groupe CARREFOUR BANQUE sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe. Les détenteurs de ces titres obtiennent du numéraire en contrepartie. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les dettes émises représentées par un titre sont évaluées aux coûts amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

### 3.4.3 - Instruments financiers dérivés

Le Groupe détient des instruments financiers dérivés afin de couvrir son exposition aux risques auxquels il est confronté dans le cadre de ses activités, principalement le risque de taux d'intérêt. Le groupe CARREFOUR BANQUE n'est par nature pas exposé au risque de change.

Les dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur. Les variations ultérieures de juste valeur sont comptabilisées selon les modalités décrites ci-dessous.

#### 3.4.3.1 Instruments dérivés désignés comme instruments de couverture

La comptabilité de couverture est applicable si et seulement si les conditions suivantes sont réunies :

- les instruments de couverture et les éléments couverts constituant la relation de couverture sont éligibles à la comptabilité de couverture ;
- une relation de couverture est clairement identifiée, formalisée et documentée dès la date de mise en place de l'instrument et l'efficacité de la relation de couverture est démontrée (test qualitatif et prospectif) ;
- une désignation formelle et une documentation structurée de la relation de couverture ainsi que l'objectif et la stratégie de mise en place de la couverture sont formellement établis au démarrage de la relation de couverture.

Carrefour applique deux types de comptabilité de couverture : la couverture de flux de trésorerie et la couverture de juste valeur.

Le groupe CARREFOUR BANQUE commercialise deux grandes familles de crédits à la consommation et gère pour ce faire deux types de portefeuilles : les crédits associés à la carte PASS et l'ensemble des prêts personnels distribués auprès de la clientèle. Afin de protéger sa marge financière, Carrefour Banque a adopté une politique d'adossement actif-passif sur l'ensemble de son bilan. À ce titre, le groupe CARREFOUR BANQUE utilise des instruments dérivés afin de maintenir la sensibilité au risque de taux dans les limites validées par le Conseil d'Administration.

#### • Couverture de flux de trésorerie

Lorsque l'instrument est qualifié d'instrument de couverture de flux futurs, les variations de juste valeur correspondant à la partie efficace sont comptabilisées en autres éléments du résultat global, et ce jusqu'au moment où la transaction couverte affecte le résultat du Groupe. Les variations correspondant à la partie inefficace sont comptabilisées en résultat financier.

La réévaluation du dérivé est portée au bilan en valeur de marché en contrepartie des capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument ou de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de



couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

#### • Couverture de juste valeur

Lorsque l'instrument est qualifié d'instrument de couverture de juste valeur, les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat où elles compensent les variations de juste valeur du sous-jacent au titre du risque couvert pour la partie efficace.

Les swaps de variabilisation adossés à des obligations à taux fixe sont considérés comme des instruments de couverture de juste valeur. Les passifs financiers couverts par ces swaps sont ajustés de la juste valeur pour la partie couverte. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en compte de résultat et sont compensées par les variations symétriques de la juste valeur des swaps de taux pour la partie efficace. Au 31 décembre 2023, les 2 émissions obligataires à taux fixe (soit 900 millions d'euros au total) ont été variabilisées et font donc l'objet d'une couverture de juste valeur.

La réévaluation du dérivé est inscrite au résultat symétriquement à l'élément couvert à hauteur du risque couvert et il n'apparaît en résultat que l'éventuelle inefficacité de la couverture.

Les montants inscrits en capitaux propres pendant la durée de vie de la couverture sont transférés en résultat sous la rubrique « Produits et charges d'intérêts » au fur et à mesure que les éléments de résultat de l'instrument couvert affectent le résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement constatés en résultat.

#### 3.4.3.2 Autres instruments dérivés

Les autres instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur, les variations de juste valeur étant comptabilisées en résultat. Sont concernés les dérivés détenus à des fins de transactions.

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au bilan dans le poste « Actifs et Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et Pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Il convient de préciser que, dans un souci de mutualisation des besoins de couverture des entités

homologues à la société CARREFOUR BANQUE, c'est-à-dire les services financiers espagnols et belges du groupe CARREFOUR (ci-après dénommés ensembles « **les sociétés affiliées** »), le groupe CARREFOUR BANQUE agit en qualité de centrale de refinancement et négocie les opérations de dérivés à la fois pour son compte propre et pour le compte des sociétés affiliées, et ce dans un but de mutualisation, d'organisation et d'accès au marché.

Dans ce cadre :

- le risque désigné comme étant couvert est le risque de taux d'intérêt associé à la composante de taux interbancaire inclus dans le taux des opérations commerciales de crédits à la clientèle ;
- les instruments de couverture sont principalement des swaps de taux simples ;
- l'efficacité des couvertures est assurée rétrospectivement par le fait que tous les dérivés doivent avoir à la date de leur mise en place pour effet de réduire le risque de taux d'intérêt du portefeuille de sous-jacents couverts. Rétrospectivement, ces couvertures doivent être déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leur sont spécifiquement associés sur chaque bande de maturité deviennent insuffisants.

Les dérivés sur actions propres désignent les actions de la société consolidante CARREFOUR BANQUE et de ses filiales consolidées par intégration globale.

La norme IAS 32 précise les situations dans lesquelles un instrument dérivé sur actions propres doit être comptabilisé comme un instrument de capitaux propres, comme une dette ou comme un instrument financier dérivé (avec comme conséquence, dans ce dernier cas, de devoir être évalué à la juste valeur, avec les changements de celles-ci enregistrés dans le compte de résultat).

Les principes retenus par la norme sont les suivants :

- a) Seuls les instruments dérivés sur actions propres qui se traduisent par l'échange d'une quantité fixe de trésorerie contre un nombre fixe d'actions propres peuvent être enregistrés directement en capitaux propres. Dans ce cas, ils ne sont pas réévalués.
- b) En cas de règlement sur une base nette, ou lorsque le mode de règlement peut être choisi par une des parties, l'instrument sera traité comme un instrument financier dérivé. Dans ce cas, les variations de valeur de cet instrument sont enregistrées en résultat.

- c) Enfin, dans le cas où l'instrument dérivé sur actions propres impose le rachat d'actions propres par l'émetteur en échange d'une quantité fixe de trésorerie, il y a apparition d'une dette égale au montant à rembourser.

#### 3.4.4 - Méthode de détermination de la juste valeur

Les instruments financiers sont répartis en trois niveaux selon un ordre décroissant d'observabilité des valeurs et des paramètres utilisés pour leur valorisation :

- niveau 1 – Instruments financiers faisant l'objet de prix de marché cotés : ce niveau regroupe les instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif, directement utilisables ;
- niveau 2 – Instruments financiers dont l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres observables :

Ce niveau regroupe les instruments financiers pour la valorisation desquels des références de prix doivent être recherchées sur des instruments similaires cotés sur un marché actif, ou des instruments identiques ou similaires cotés sur un marché non actif mais pour lesquels des transactions peuvent être observées, ou encore des instruments dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables ;

- niveau 3 – Instruments financiers dont l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres non observables : un instrument est classé en niveau 3 si une part significative de sa valorisation repose sur des paramètres non observables. Un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à cette date.

Le risque de contrepartie (CVA/DVA) qui consiste à enregistrer un ajustement de la valeur de modèle des instruments dérivés est calculé selon des données de marchés observables.

Le groupe CARREFOUR BANQUE ne procède pas au calcul de la détermination de la valeur de marché des instruments dérivés. Le groupe récupère auprès de ses contreparties cette valeur de marché.

#### 3.4.5 - Revenus et charges relatifs aux actifs et passifs financiers

#### • Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Le groupe CARREFOUR BANQUE présente sous les rubriques « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » la rémunération des instruments financiers à la juste valeur qui ne répondent pas à la définition d'un instrument dérivé. La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur ces instruments financiers à la juste valeur par résultat est comptabilisée sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

#### • Les dérivés de couverture

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture de valeur de marché sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques. De même, les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture économique des opérations désignées en valeur de marché par résultat sont rattachés aux rubriques qui enregistrent les intérêts de ces opérations.

#### • Actifs financiers au coût amorti

Les revenus et les charges relatifs aux instruments évalués au coût amorti et aux actifs à revenu fixe classés sont comptabilisés au compte de résultat avec la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier, de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

#### 3.4.6 - Coût du risque

Le coût du risque comprend au titre du risque de crédit les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres à revenu fixe et des prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit. (cf. 3.1 Volet 2 : Dépréciation)

#### 3.4.7 - Décomptabilisation d'actifs ou passifs financiers

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de cet actif. Si l'ensemble de ces conditions n'est pas réuni, le Groupe maintient l'actif à son bilan et enregistre un passif représentant les obligations nées à l'occasion du transfert de l'actif.

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un passif financier lorsque tout ou partie de ce passif est éteint.

### 3.4.8 - Compensation des actifs et passifs financiers

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

## 3.5 | IMMOBILISATIONS

Les immobilisations incorporelles correspondent essentiellement :

- Aux logiciels qui sont amortis sur des durées allant de 3 à 8 ans. À cet égard, les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet ;
- Aux droits au bail qui ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an ;
- Au fonds commercial qui fait l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

Les immobilisations corporelles en cours de construction sont comptabilisées au coût diminué de toute perte de valeur identifiée.

L'amortissement des actifs commence lorsqu'ils sont prêts à être utilisés et cesse lors de leur cession, de leur mise au rebut ou de leur reclassement en actifs destinés à être cédés, conformément aux dispositions de la norme IFRS 5.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties linéairement, en identifiant le cas échéant les principaux composants, en fonction des durées d'utilité estimées suivantes :

Licences et logiciels	3 à 8 ans
Matériels informatiques	3 à 5 ans
Agencement et installations	5 à 8 ans
Autres immobilisations	3 à 10 ans

Compte tenu de la nature de ses immobilisations, le Groupe ne reconnaît pas de valeur résiduelle sur les immobilisations corporelles qu'il utilise.

Les modes d'amortissement et les durées d'utilité sont réexaminés à chaque clôture et sont, le cas échéant, révisés de manière prospective.

Lors de la conclusion de contrats de location longue durée portant notamment sur des actifs immobiliers, le Groupe procède à l'analyse des dispositions contractuelles pour déterminer s'il s'agit d'un contrat de location simple ou d'un contrat de location-financement, c'est-à-dire un contrat qui a pour effet de transférer substantiellement les risques et avantages inhérents à la propriété d'un bien au preneur.

Les biens mis à la disposition du Groupe au travers d'un contrat de location financement, sont comptabilisés de la façon suivante :

- les actifs sont immobilisés pour la juste valeur du bien loué ou si elle est inférieure pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location ; ces actifs sont amortis selon les mêmes durées que les immobilisations corporelles dont le Groupe est propriétaire ou sur la durée du contrat si elle est inférieure à la durée d'utilité du bien ;
- la dette correspondante est inscrite au passif du bilan ;
- les redevances payées au titre de la location sont ventilées entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés.

Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

### Norme IFRS 16 – Contrats de location

La norme IFRS 16 qui a remplacé à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 la norme IAS 17 – Contrats de location et ses interprétations, établit les principes de

comptabilisation des contrats de location et introduit des modifications importantes pour la comptabilisation des contrats par le preneur, en supprimant pour ces derniers la distinction entre contrats de location simple et contrats de location financement.

En application de la nouvelle norme, tous les contrats de location sont comptabilisés au bilan, par la constatation d'un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué, en contrepartie d'une dette locative correspondant à la valeur actualisée des loyers à payer sur la durée raisonnablement certaine de location. IFRS 16 affecte également la présentation de ces opérations au compte de résultat (comptabilisation d'une charge d'amortissements et d'une charge d'intérêts, en remplacement de la charge de loyers) et au tableau des flux de trésorerie (les paiements locatifs, représentatifs du paiement des intérêts et du remboursement de la dette, affecte les flux de financement).

Le Groupe applique les deux exemptions proposées par la norme concernant les biens de faible valeur ainsi que les contrats de courte durée (durée inférieure ou égale à 12 mois).

## 3.6 | AVANTAGES AU PERSONNEL

Les salariés du Groupe bénéficient d'avantages à court terme (congrés payés, congés maladie, participation aux bénéfices), d'avantages à long terme (médaille du travail, prime d'ancienneté, compte épargne-temps...) et d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations/prestations définies (indemnité de fin de carrière, prestations de retraite...).

### • Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies se caractérisent par des versements de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. Ces régimes libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus (régime vieillesse de base de la Sécurité sociale en France, régimes complémentaires de retraite, fonds de pension à cotisations définies).

Ces cotisations sont comptabilisées en charge quand elles sont dues.

### • Régimes à prestations définies

Le groupe CARREFOUR BANQUE provisionne les différents avantages à prestations définies

conditionnés par l'accumulation d'années de service au sein du Groupe.

Cet engagement est calculé annuellement selon la méthode des unités de crédits projetées en tenant compte d'hypothèses actuarielles telles que l'augmentation des salaires, l'âge de départ, la mortalité, la rotation du personnel et le taux d'actualisation. Le taux d'actualisation est égal au taux d'intérêt, à la date de clôture, des obligations de première catégorie ayant une date d'échéance proche de celle des engagements du Groupe. Les calculs sont effectués par un actuaire qualifié.

L'entrée en vigueur de la norme IAS 19 révisée au 1<sup>er</sup> janvier 2014 implique la disparition de la méthode dite du « corridor ». Le Groupe a donc constaté dans les capitaux propres sans jamais affecter le résultat les écarts actuariels non amortis et tous les services passés non encore reconnus.

### • Paiements fondés sur des actions

Compte tenu de leur impact négligeable, les paiements fondés sur des actions ne sont pas comptabilisés dans les États Financiers du groupe CARREFOUR BANQUE.

## 3.7 | INFORMATION SECTORIELLE

Compte tenu de son organisation et de son reporting interne, le groupe CARREFOUR BANQUE est constitué d'un seul segment opérationnel et la zone géographique concernée est la France.

## 3.8 | PROVISIONS DE PASSIFS

### • Autres provisions

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », les provisions sont comptabilisées à la date de clôture, si le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite qui résulte d'un fait générateur passé dont le montant peut être estimé de manière fiable et dont il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel, voire implicite. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables. Les montants sont actualisés lorsque l'effet du passage du temps est significatif.

## 3.9 | IMPÔT COURANT ET DIFFÉRÉ

La charge d'impôt de l'exercice comprend l'impôt exigible et la charge d'impôt différé.

Un impôt différé est calculé, selon la méthode bilancielle, pour toutes les différences temporelles existantes entre la valeur comptable inscrite au bilan consolidé et la valeur fiscale des actifs et passifs (sauf exceptions spécifiquement prévues par IAS 12). L'évaluation des impôts différés est faite en appliquant la méthode du report variable et repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs en utilisant le taux d'impôt adopté ou quasi adopté à la date d'arrêté des comptes.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés. Un impôt différé actif est comptabilisé sur les différences temporelles déductibles et pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt dans la mesure où leur réalisation future paraît probable.

La charge comptabilisée en France au titre de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est également classée en impôt sur le résultat dans la mesure où le Groupe considère qu'elle répond à la définition donnée par la norme IAS 12.

### **IFRIC 23 – Incertitude relative aux traitements fiscaux**

L'application d'IFRIC 23 n'a pas conduit à des modifications dans les évaluations des incertitudes fiscales appliquées par le Groupe jusqu'à présent. En revanche, les risques fiscaux relatifs à l'impôt sur le résultat, précédemment classés dans la catégorie des provisions, sont désormais présentés séparément dans les dettes fiscales courantes ou non courantes en fonction de leur échéance – parts à moins d'un an et à plus d'un an (conformément à la décision de l'IFRS IC de septembre 2020).

## 3.10 | TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, CCP ainsi que des soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générées par l'activité opérationnelle enregistrent principalement les flux de trésorerie générés par les activités du groupe CARREFOUR BANQUE, les opérations avec les établissements de crédit, les opérations avec la clientèle et les opérations liées aux dettes représentées par un titre.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent principalement des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions d'actifs financiers, aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles ainsi qu'aux entrées et aux sorties de périmètre.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent principalement les encaissements et les décaissements provenant des opérations réalisées avec les actionnaires (distributions de dividendes en numéraire et augmentations de capital en numéraire). Les augmentations de capital correspondant à la rémunération d'opérations d'apports sont exclues du tableau des flux de trésorerie dès lors qu'elles ont la nature de flux non monétaires.

Note 4

## Notes relatives au bilan au 31 décembre 2022 et 31 décembre 2023

### 4.1 | ACTIFS, PASSIFS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT

Les actifs enregistrés en juste valeur par résultat, d'un montant de 23,5 millions d'euros au titre de l'exercice 2023, correspondent à la juste valeur positive des swaps contractés par CARREFOUR BANQUE pour le compte de SFC et Fimaser, tandis que les passifs enregistrés à la juste valeur par résultat, d'un montant de 23,5 millions d'euros, correspondent, quant à eux, à la juste valeur négative des swaps contractés par CARREFOUR BANQUE pour le compte de SFC et Fimaser.

CARREFOUR BANQUE accorde une ligne de crédit aux entités non consolidées Servicios Financieros Carrefour et Fimaser, et de ce fait, contracte des swaps sur le marché et les retourne auprès de ces entités.

	31/12/2023			31/12/2022		
	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué à la juste valeur sur option	TOTAL	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué à la juste valeur sur option	TOTAL
<i>(en milliers d'euros)</i>						
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>						
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>	.	.	.	.	.	.
Actions et autres titres à revenu variable	.	.	.	.	.	.
<b>Instruments financiers dérivés</b>	<b>23 540</b>	.	<b>23 540</b>	<b>43 359</b>	.	<b>43 359</b>
Instruments dérivés	23 540	.	23 540	43 359	.	43 359
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT</b>	<b>23 540</b>	.	<b>23 540</b>	<b>43 359</b>	.	<b>43 359</b>
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat</b>						
<b>Instruments financiers dérivés</b>	<b>23 538</b>	.	<b>23 538</b>	<b>43 477</b>	.	<b>43 477</b>
Instruments dérivés	23 538	.	23 538	43 477	.	43 477
Autres instruments dérivés	.	.	.	.	.	.
<b>TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT</b>	<b>23 538</b>	.	<b>23 538</b>	<b>43 477</b>	.	<b>43 477</b>



## 4.2 | ACTIFS FINANCIERS DÉRIVÉS À USAGE DE COUVERTURE

Le tableau suivant présente les justes valeurs des instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture et de hors couvertures.

(en milliers d'euros)	31/12/2023		31/12/2022	
	Notionnels	Juste valeur	Notionnels	Juste valeur
<b>COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE</b>	<b>791 500</b>	<b>-9 125</b>	<b>293 000</b>	<b>14 050</b>
Instruments dérivés de taux d'intérêt Actif	117 500	1 162	-30 000	14 100
Instruments dérivés de taux d'intérêt Passif	674 000	-9 125	323 000	-50
<b>COUVERTURES DE JUSTE VALEUR</b>	<b>900 000</b>	<b>-20 184</b>	<b>400 000</b>	<b>-34 163</b>
Instruments dérivés de taux d'intérêt Passif	900 000	-20 184	400 000	-34 163
<b>DÉRIVÉS UTILISÉS EN COUVERTURE</b>	<b>1 691 500</b>	<b>-29 308</b>	<b>693 000</b>	<b>-20 113</b>
<b>DÉRIVÉS UTILISÉS HORS COUVERTURE</b>	<b>822 000</b>	<b>-1</b>	<b>933 000</b>	<b>-7 981</b>
Instruments dérivés actifs		23 535		34 152
Instruments dérivés passifs		-23 536		-42 133
<b>RISQUE DE CONTREPARTIE</b>	<b>2 513 500</b>	<b>64</b>	<b>1 626 000</b>	<b>685</b>
Instrument dérivé passif CVA		-105		-293
Instrument dérivé actif DVA		168		979

Les opérations sur instruments financiers dérivés contractés à des fins de couverture sont conclues de gré à gré.

## 4.3 | ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR OCI

(en milliers d'euros)	31/12/2023			31/12/2022		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
<b>ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES</b>	<b>28 557</b>	<b>.</b>	<b>28 557</b>	<b>29 924</b>	<b>.</b>	<b>29 924</b>
Titres de participation non consolidés	28 556	.	28 556	29 923	.	29 923
Autres actifs financiers	1	.	1	1	.	1
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES</b>	<b>28 557</b>	<b>.</b>	<b>28 557</b>	<b>29 924</b>	<b>.</b>	<b>29 924</b>

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par OCI concernent les titres non consolidés de Servicios Financieros Carrefour (SFC).

## 4.4 | MESURE DE LA VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La répartition par méthode de valorisation des instruments financiers comptabilisés en valeur de marché est présentée conformément aux prescriptions de la norme IFRS 7 hors CVA et DVA.

(en milliers d'euros)	31/12/2023				31/12/2022			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actifs financiers</b>								
Instruments financiers à la juste valeur par résultat détenus à des fins de transaction		• 23 540		• 23 540		• 43 359		• 43 359
Instruments financiers dérivés de couverture		• 1 330		• 1 330		• 15 078		• 15 078
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	28 557			• 28 557	29 924			• 29 924
<b>Passifs financiers</b>								
Instruments financiers à la juste valeur par résultat détenus à des fins de transaction		• 23 538		• 23 538		• 43 477		• 43 477
Instruments financiers dérivés de couverture		• 29 413		• 29 413		• 34 506		• 34 506

## 4.5 | OPÉRATIONS INTERBANCAIRES, CRÉANCES ET DETTES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Prêts consentis et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Comptes à vue	54 068	91 458
Prêts	1 059 858	1 254 264
Dépôt à terme	•	25 000
<b>TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT</b>	<b>1 113 926</b>	<b>1 370 721</b>

Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Comptes à vue	30 558	31 653
Emprunts	331 118	320 079
<b>TOTAL DES DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT</b>	<b>361 677</b>	<b>351 732</b>



## 4.6 | PRÊTS, CRÉANCES ET DETTES SUR LA CLIENTÈLE

### Prêts consentis et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Comptes ordinaires débiteurs	129 093	107 536
Prêts consentis à la clientèle	1 458 833	1 224 185
Opérations de location-financement	.	.
<b>TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AVANT DÉPRÉCIATION</b>	<b>1 587 926</b>	<b>1 331 721</b>
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	120 862	106 599
<b>TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE NETS DE DÉPRÉCIATION</b>	<b>1 467 063</b>	<b>1 225 122</b>

### Tableau de variation des prêts et créances sur la clientèle IFRS 9

(en milliers d'euros)	Stage 1 Encours sains	Stage 2 Encours présentant une dégradation significative du risque crédit	Stage 3 Encours en défaut	TOTAL
<b>Encours brut au 01 janvier 2023</b>	<b>1 147 506</b>	<b>76 680</b>	<b>107 536</b>	<b>1 331 721</b>
Transferts				
au Stage 1	.	17 924	26 692	44 616
au Stage 2	-20 813	.	3 272	-17 541
au Stage 3	-23 040	-5 292	.	-28 332
Nouveaux actifs financiers créés ou achetés	568 813	30 788	37 303	636 903
Actifs financiers décomptabilisés pendant la période hors passages à perte	-314 563	-17 981	-11 233	-343 778
Passages à perte	-5 826	-5 186	-49 195	-60 206
Changements dus à des modifications contractuelles qui ne donnent pas lieu à une décomptabilisation	1 627	6 787	8 914	17 328
Autres ajustements	-1 697	3 107	5 805	7 215
Fusion	.	.	.	.
<b>ENCOURS BRUT AU 31 DÉCEMBRE 2023</b>	<b>1 352 007</b>	<b>106 826</b>	<b>129 093</b>	<b>1 587 926</b>

## Tableau de variation des dépréciations des prêts et créances sur la clientèle IFRS 9

(en milliers d'euros)	Stage 1 Encours sains	Stage 2 Encours présentant une dégradation significative du risque crédit	Stage 3 Encours en défaut	Provision pour risque de crédit sur engagements hors-bilan	TOTAL
<b>Dépréciation encours au 01 janvier 2023</b>	<b>-18 347</b>	<b>-12 793</b>	<b>-75 459</b>	<b>-1 990</b>	<b>-108 590</b>
Transferts					
au Stage 1	.	-4 909	-13 064	.	-17 973
au Stage 2	-10	.	-3 184	.	-3 194
au Stage 3	226	371	.	.	597
Nouveaux actifs financiers créés ou achetés	-9 383	-8 969	-17 279	.	-35 631
Actifs financiers décomptabilisés* pendant la période hors passages à perte	16 271	6 787	28 330	.	51 388
Passages à perte	.	.	.	.	.
Changements dus à des modifications contractuelles qui ne donnent pas lieu à une décomptabilisation	.	.	.	.	.
Changements dans les modèles / paramètres de risque	-13 858	-1 286	-2 207	.	-17 351
Autres ajustements	-3 958	-5 318	17 179	-1 872	6 031
Fusion	.	.	.	.	.
<b>DÉPRÉCIATION ENCOURS AU 31 DÉCEMBRE 2023</b>	<b>-29 060</b>	<b>-26 118</b>	<b>-65 684</b>	<b>-3 862</b>	<b>-124 724</b>

\* yc amortissement de créances

## Dettes envers la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Comptes ordinaires créditeurs	13 853	13 831
Comptes à terme et assimilés	.	.
Autres comptes créditeurs	2 635	1 960
Comptes d'épargne à régime spécial	274 034	277 003
<b>TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE</b>	<b>290 521</b>	<b>292 794</b>

## 4.7 | DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Certificats de dépôt	706 500	593 000
Autres titres de créances négociables	423 543	418 732
Emprunt obligataire	1 178 728	1 062 480
<b>TOTAL DES DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE</b>	<b>2 308 771</b>	<b>2 074 211</b>



## 4.8 | IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

La charge d'impôt de l'exercice comprend la charge d'impôt exigible et la charge d'impôt différé. Elle intègre le montant comptabilisé en France au titre de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), dans la mesure où le Groupe considère que cette dernière répond à la définition d'un impôt sur le résultat donnée par la norme IAS 12 – Impôts sur le résultat.

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Impôts courants	360	248
Impôts différés	57 213	72 392
<b>ACTIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS</b>	<b>57 572</b>	<b>72 639</b>
Impôts courants	63	.
Impôts différés	7 161	16 241
<b>PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS</b>	<b>7 224</b>	<b>16 241</b>

### Variation des impôts différés au cours de la période

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
<b>IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS EN DÉBUT DE PÉRIODE</b>	<b>56 150</b>	<b>56 125</b>
Produits d'impôts différés (note 5.6)	-10 654	4 256
Variations des impôts différés liées à la réévaluation et à la reprise en résultat des éléments de réévaluation des actifs financiers	.	.
Variations des impôts différés liées à la réévaluation et à la reprise en résultat des éléments de réévaluation des instruments dérivés de couverture	4 134	-3 505
Variation des parités monétaires et divers	422	-726
<b>IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS EN FIN DE PÉRIODE</b>	<b>50 052</b>	<b>56 150</b>

La hausse des impôts différés résulte de la prise en compte des dépréciations sur déficits fiscaux reportables et sur différences temporaires constatés à la clôture de l'exercice.

### Ventilation des impôts différés nets par origine

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Actifs financiers disponibles à la vente	.	.
Réserve latente de location-financement	.	.
Provisions pour engagements sociaux	5 186	5 308
Provisions pour risque de crédit	39 558	36 122
Autres éléments	-49 175	-33 876
Déficits fiscaux reportables	54 483	48 596
<b>IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS</b>	<b>50 052</b>	<b>56 150</b>
<i>dont</i>		
Impôts différés actifs	57 213	72 392
Impôts différés passifs	7 161	16 241

## 4.9 | COMPTES DE RÉGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Valeurs à l'encaissement	62 968	56 263
Charges constatées d'avance	26 898	22 889
Produits à recevoir	27 215	17 716
Autres comptes de régularisation	3 930	629
Débiteurs divers Groupe	26 634	15 712
Autres débiteurs divers	11 489	17 823
<b>TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS</b>	<b>159 134</b>	<b>131 032</b>
Charges à payer	7 104	1 263
Produits constatés d'avance	15 557	13 916
Valeurs à l'encaissement	8 926	8 553
Créditeurs divers Groupe	33 950	29 678
Impôts et taxes	1 351	1 309
Dettes sociales	16 377	16 408
Fournisseurs	22 222	30 367
Autres créditeurs divers	15 947	8 922
<b>TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS</b>	<b>121 436</b>	<b>110 416</b>

La contribution annuelle de Carrefour Banque au Fonds de résolution unique (FRU) de l'Union européenne peut se faire, pour partie, sous forme d'un engagement de paiement irrévocable (EPI) garanti par un dépôt en espèces de même montant. Lorsque la résolution d'un établissement fait intervenir le fonds, ce dernier peut appeler tout ou partie des EPI reçus. Ces engagements s'élèvent à 2,38 millions d'euros au 31 décembre 2023 (contre 2,03 millions d'euros au 31 décembre 2022). Les espèces versées en garantie font l'objet d'une rémunération et sont comptabilisées à l'actif en tant que dépôts de garantie sur le FRU.

## 4.10 | IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)	31/12/2023			31/12/2022		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
<b>IMMEUBLES DE PLACEMENT</b>	.	.	.	.	.	.
Terrains et constructions	.	.	.	.	.	.
Équipement, Mobilier, Installations	16 808	15 073	1 735	16 420	14 411	2 009
Biens mobiliers donnés en location	.	.	.	.	.	.
Autres immobilisations	6 251	5 581	670	1 107	684	424
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>23 059</b>	<b>20 654</b>	<b>2 405</b>	<b>17 527</b>	<b>15 094</b>	<b>2 433</b>
Logiciels informatiques acquis et produits par l'entreprise	106 679	63 629	43 050	101 076	57 090	43 986
Autres immobilisations incorporelles	69 853	.	69 853	69 853	.	69 853
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>176 532</b>	<b>63 629</b>	<b>112 903</b>	<b>170 929</b>	<b>57 090</b>	<b>113 839</b>

### • Immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent en particulier les droits au bail et la relation clientèle.

Pour la réalisation des tests de dépréciation, le droit au bail est valorisé comme la somme des différences entre le loyer au prix du marché et le loyer payé sur la durée résiduelle du bail actualisé au taux de rendement du marché.

Au 31 décembre 2023, les tests de dépréciation portant sur ces actifs pris individuellement, effectués selon les modalités définies au paragraphe 3.5 relatif aux immobilisations, n'ont pas donné lieu à dépréciation. (cf. note 3.5 : Norme IFRS 16)

### • Amortissements et provisions

Le montant net des dotations et reprises d'amortissement des immobilisations corporelles au cours de l'exercice 2023 correspond à 20,7 millions d'euros contre 15 millions d'euros au titre de l'exercice 2022, et le montant net des dotations et reprises d'amortissement des immobilisations incorporelles correspond à 63,6 millions d'euros en 2023.

Les paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables correspondent aux paiements que le preneur est tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

## 4.11 | PROVISIONS

(en milliers d'euros)	31/12/2022	Dotation	Reprise	Autres mouvements	31/12/2023
Avantage au personnel	8 333	1 209	116	1 563	7 863
Provision restructuration	4 991	8 849	6 129	•	7 712
Provision risque sociaux	1 337	500	189	•	1 648
Provision risque légaux	•	•	•	•	•
Provision IFRS 9 Hors-bilan	1 990	1 872	•	•	3 862
Autres provisions	12 294	575	854	7 214	4 801
<b>TOTAL DES PROVISIONS</b>	<b>28 945</b>	<b>13 005</b>	<b>7 287</b>	<b>8 777</b>	<b>25 886</b>

La provision restructuration a augmenté de 8,8 M€ suite à la mise en place du nouveau plan de Rupture Conventionnelle Collective et diminué de 6,1 M€ lié à l'utilisation de la provision de la gestion des plans de carrière. Une reprise de provision pour 2,5 M€ suite à la fermeture de la succursale Carrefour Banca a été constatée dans les comptes de l'exercice clos au 31/12/2023.

Les autres provisions comprennent une reprise de provision pour risque au titre du débouclage d'une opération de défiscalisation.

Note 5

## Notes relatives au compte de résultat au 31 décembre 2022 et 31 décembre 2023

### 5.1 | PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

(en milliers d'euros)	2023			2022		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>127 346</b>	<b>2 973</b>	<b>124 373</b>	<b>107 339</b>	<b>790</b>	<b>106 549</b>
Comptes et prêts / emprunts	127 346	2 973	124 373	107 339	790	106 549
<b>Opérations interbancaires</b>	<b>49 082</b>	<b>13 428</b>	<b>35 654</b>	<b>13 956</b>	<b>291</b>	<b>13 665</b>
Comptes et prêts / emprunts	49 082	13 428	35 654	13 956	291	13 665
Opérations de pensions	.	.	.	.	.	.
<b>Emprunts émis par le Groupe</b>	<b>3 516</b>	<b>2 903</b>	<b>613</b>	<b>1 999</b>	<b>1 825</b>	<b>174</b>
<b>Instruments de couverture de résultats futurs</b>	<b>106 362</b>	<b>183 702</b>	<b>-77 340</b>	<b>19 409</b>	<b>33 529</b>	<b>-14 120</b>
<b>Autres intérêts et produits/charges assimilés</b>	<b>.</b>	<b>-6</b>	<b>6</b>	<b>.</b>	<b>8</b>	<b>-8</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS</b>	<b>286 305</b>	<b>202 999</b>	<b>83 305</b>	<b>142 703</b>	<b>36 443</b>	<b>106 260</b>

### 5.2 | PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS

Les produits et charges de commissions liés pour les premiers aux actifs financiers et pour les seconds aux passifs financiers qui ne sont pas évalués à la valeur de marché par résultat se sont élevés respectivement à 60,8 millions et 18,4 millions d'euros pour l'exercice 2023 contre un produit de 54,5 millions et 21,6 millions d'euros pour l'exercice 2022.



## 5.3 | GAINS OU PERTES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

Les gains ou pertes nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers gérés au sein d'un portefeuille de transaction et aux instruments financiers que le Groupe a désignés comme évaluables en valeur de marché par résultat, y compris les dividendes, et à l'exception des revenus et charges d'intérêts présentés dans les « produits et charges d'intérêts » (note 5.1).

(en milliers d'euros)	2023	2022
<b>Portefeuille de transaction</b>	<b>207</b>	<b>8</b>
Instrument de dette	.	.
Autres instruments financiers dérivés	207	8
Variation Juste valeur - partie inefficace	.	.
<b>Couverture de juste valeur</b>	<b>190</b>	<b>-78</b>
Pertes sur les éléments de couvertures	.	.
Gains sur les instruments couverts	190	-78
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>	<b>.</b>	<b>.</b>
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	.	.
<b>Résultat Risque de contrepartie sur instruments dérivés</b>	<b>188</b>	<b>-77</b>
<b>Réévaluation des positions de change</b>	<b>-3</b>	<b>.</b>
<b>TOTAL</b>	<b>582</b>	<b>-147</b>

## 5.4 | PRODUITS ET CHARGES DES ACTIVITÉS BANCAIRES

(en milliers d'euros)	2023			2022		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Quote-part sur opérations d'exploitation faites en commun	51 214	11 769	39 445	47 097	9 587	37 511
Charges refacturées à des sociétés du Groupe	5 757	.	5 757	5 768	.	5 768
Autres produits et charges d'exploitation bancaires	1 136	12 867	-11 731	1 687	7 397	-5 711
Produits nets de l'activité d'assurance	.	.	.	.	.	.
<b>TOTAL DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>58 106</b>	<b>24 635</b>	<b>33 471</b>	<b>54 552</b>	<b>16 984</b>	<b>37 568</b>

## 5.5 | COÛT DU RISQUE

Le coût du risque recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit inhérent à l'activité d'intermédiation du Groupe.

Événements majeurs à noter sur l'année 2023 :

- Mise à jour des modèles IFRS 9 : nouveau modèle de Forward Looking déployé durant l'année pour un montant de 9,4 M€ au 31 décembre 2023. Mise à jour de la LGD réalisée au 31/10/2023 pour 2,6 M€.

- La fin des mesures de soutien aux entreprises créées lors de la pandémie (arrêt des PGE en juin 2022) et l'évolution du nombre des défaillances des entreprises ont été particulièrement suivies dans la perspective d'une hausse des dépôts de surendettement. Le niveau des dépôts de surendettement n'ayant pas encore retrouvé son niveau historique pré-Covid, une provision additionnelle de 3,9 M€ est toujours enregistrée dans les comptes en fin d'année. À noter également sur le mois de décembre une provision complémentaire de 0,9 M€ afin d'anticiper une éventuelle dégradation des conditions financières des cessions de créances contentieuses.

**Coût du risque de la période**

(en milliers d'euros)	2023	2022
Dotations/Reprises nettes aux dépréciations	-16 135	77 323
Charges sur créances clientèle couvertes principalement par des dépréciations	-53 238	-113 156
<b>TOTAL DU COÛT DU RISQUE DE LA PÉRIODE</b>	<b>-69 373</b>	<b>-35 833</b>

**Coût du risque de la période par nature d'actifs**

(en milliers d'euros)	2023	2022
Prêts et créances sur les établissements de crédit	.	.
Prêts et créances sur la clientèle	-69 373	-35 833
Autres actifs	.	.
<b>TOTAL DU COÛT DU RISQUE DE LA PÉRIODE</b>	<b>-69 373</b>	<b>-35 833</b>

**Variations au cours de la période des dépréciations constituées**

(en milliers d'euros)	2023	2022
<b>TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS CONSTITUÉES EN DÉBUT DE PÉRIODE</b>	<b>129 613</b>	<b>206 935</b>
Dotations/Reprises nettes aux dépréciations	16 135	-77 323
Autres mouvements liés aux entrées de périmètre	.	.
Impact brut IFRS 9 Dépréciation d'Actifs	.	.
Impact brut IFRS 9 Dépréciation Hors-bilan	.	.
<b>TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS CONSTITUÉES EN FIN DE PÉRIODE</b>	<b>145 748</b>	<b>129 613</b>

**Dépréciations constituées par nature d'actifs**

(en milliers d'euros)	2023	2022
<b>Dépréciations des actifs</b>		
Prêts et créances sur la clientèle	145 748	129 613
Autres actifs	.	.
<b>TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS CONSTITUÉES</b>	<b>145 748</b>	<b>129 613</b>



## 5.6 | IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

(en milliers d'euros)	2023	2022
Impôt sur les bénéfices	49	178
Impôts différés	10 654	-4 255
<b>TOTAL</b>	<b>10 702</b>	<b>-4 077</b>

(en milliers d'euros)	2023	2022
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>-21 427</b>	<b>28 530</b>
Taux normatif	25,83 %	25,83 %
Surtaxes	4,70 %	4,70 %
<b>Impôt théorique</b>	<b>-5 535</b>	<b>7 369</b>
Éléments imposés à taux réduit		
Net des réintégrations/déductions	16 237	-11 087
Taxes assimilées à l'impôt	.	.
Autres	.	-360
<b>Charge d'impôt sur les bénéfices</b>	<b>10 702</b>	<b>-4 078</b>

dont

Charge d'impôt courant de l'exercice	49	178
Produit d'impôt différé de l'exercice (note 4.8)	10 654	-4 255

Note 6

## Exposition aux risques et ratios réglementaires

### 6.1 | PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DES RISQUES

Le groupe CARREFOUR BANQUE exerce une activité spécialisée de crédits à la consommation destinés aux particuliers. Le Groupe distribue deux grandes familles de crédits à la consommation : les crédits associés à la carte PASS Mastercard et l'ensemble des prêts personnels (véhicules neufs ou d'occasion, moto, travaux, trésorerie, consolidation de dettes internes, externes, crédits affectés...).

Les principaux risques identifiés par CARREFOUR BANQUE sont les suivants :

- **Risque de taux** : Le risque de taux susceptible d'affecter Carrefour Banque serait une augmentation plus rapide des taux de ses dettes par rapport aux taux de financement des dossiers clients. En effet, l'évolution défavorable des taux d'intérêt serait susceptible d'affecter la rentabilité de Carrefour Banque et, en conséquence, sa capacité de remboursement de ses dettes ;

- **Risque de marché** : Le risque de marché est le risque de perte qui pourrait résulter des fluctuations des prix des instruments financiers qui composent un portefeuille. Ce risque peut porter sur le cours des actions, les taux de change et les autres produits financiers ;
- **Risque de liquidité** : Le risque de liquidité est le risque pour l'entreprise de ne pas pouvoir faire face à ses engagements ou de ne pas pouvoir dénouer ou compenser une position en raison de la situation du marché ;
- **Risque de contrepartie** : Le risque de contrepartie est le risque encouru si le refinancement et/ou les opérations de dérivés sont concentrés sur un panel de contreparties très limité ;
- **Risques de solvabilité** : La solvabilité témoigne de la capacité de Carrefour Banque à pouvoir assurer l'avenir à relativement long terme sans se trouver en défaut de paiement. Le risque sous-jacent pour nos clients : si ceux-ci n'encourent aucun risque financier

en cas de faillite de Carrefour Banque, il n'en est pas de même en matière d'épargne bilancielle ;

- **Risque de crédit** : Le risque de crédit au sein de Carrefour Banque est le risque qu'un de ses débiteurs ne remplisse pas ses obligations contractuelles. L'insolvabilité des emprunteurs auxquels la société a consenti des fonds est l'un des principaux risques affectant l'activité ;
- **Risque de non-continuité d'activité** : Le risque de non-continuité d'activité est le risque encouru si les prestataires sont défaillants sans dispositif de back up ou PCA (Plan de Continuité d'Activité), si les outils ne sont pas disponibles et non couverts par des PCA / PRA (Plan de Reprise d'Activité) réguliers, si les équipes ne sont pas disponibles et non couverts par des dispositifs de back up ou d'externalisation des opérations clé, si les locaux ne sont pas accessibles et ne sont pas couverts par un ou plusieurs sites de repli ;
- **Risque informatique** : Ce risque concerne tous les aspects relatifs aux systèmes informatiques, à leur continuité ainsi qu'à leur sécurité (protection des informations, procédures de gestion de crise, stabilité de l'infrastructure ...) ;
- **Risque de fraude externe** : Carrefour Banque a identifié plusieurs types de fraudes externes pouvant impacter ses activités : l'utilisation frauduleuse de la carte, l'usurpation d'identité, la fraude documentaire ;
- **Risque de non-maîtrise des processus externalisés** : Pour chaque service externalisé, un contrat et un SLA (Service Level Agreement) est formalisé afin d'assurer dans un cadre contractuel les obligations de la société, y compris en matière de continuité de ses services. Les risques inhérents à l'externalisation sont : la sous performance, la défaillance du prestataire, la dépendance, la perte de contrôle de l'activité sous-traitée ou de savoir-faire, contrat mal négocié... ;
- **Risque juridique** : Le risque juridique susceptible d'impacter Carrefour Banque se définit principalement comme le risque que la rédaction et l'interprétation d'un contrat liant Carrefour Banque à une contrepartie (clients ou prestataires de services) génère des pertes financières ou engendre une augmentation non désirée des engagements de Carrefour Banque ;
- **Risque de stratégie** : Le risque de stratégie couvre l'impact négatif de ne pas être dans la capacité de réaliser ses objectifs stratégiques. De plus, le Conseil d'Administration, dans sa fonction de

supervision de la Direction, assure le suivi régulier de la réalisation des objectifs stratégiques ;

- **Risque de réputation** : Le risque de réputation est défini comme la perte de valeur de Carrefour Banque ou l'impact sur les revenus et le capital en général qui se produiraient suite à des événements qui pourraient porter atteinte à sa réputation ou à ses produits ;
- **Risque de non-conformité** : Il s'agit du risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, nationales ou européennes directement applicables, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions des dirigeants effectifs prises notamment en application des orientations de l'organe de surveillance.

Carrefour Banque est soumis et applique le règlement 575/2013 du Parlement européen en termes d'obligation réglementaire.

## 6.2 | RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit au sein de CARREFOUR BANQUE est le risque qu'un de ses débiteurs ne remplisse pas ses obligations contractuelles. L'insolvabilité des emprunteurs auxquels la société a consenti des fonds est l'un des principaux risques affectant l'activité. À cet effet, CARREFOUR BANQUE s'est tout particulièrement dotée de dispositifs de contrôle de la qualité et de la solvabilité de ses clients tels que :

- un système d'aide à la décision intégrant des outils de scoring, de budget et de référence passées attestant de la qualité de la contrepartie et procède également à la vérification des fichiers négatifs ;
- une gestion active des fonctions recouvrement et contentieux ;
- la mise en place de cession en flux ;
- des outils de suivi permanent du risque de crédit.

Les provisions assurant la couverture du risque de crédit sont constituées conformément aux règles comptables en vigueur.

## Gestion du risque de crédit

### Dispositif de sélection des opérations

Le groupe CARREFOUR BANQUE possède son propre réseau de distribution. Les vendeurs du réseau, qui sont formés et sensibilisés aux problématiques liées à la prévention du surendettement et au risque d'exclusion financière, effectuent l'octroi des crédits sur la base de scores et de systèmes experts.

### L'organisation

Les équipes risque sont rattachées au département DRCCI qui correspond à la direction des risques de crédit, de la conformité et du contrôle interne. Cette direction regroupe :

#### **1. Le risque de crédit :**

En charge de la politique d'acceptation, de la gestion des outils d'aide à la décision en matière d'octroi et gestion des dossiers en termes d'orientation des créances en impayés, des estimations des taux de provisionnement (servant de base au calcul du coût du risque incombant à la direction financière), du contrôle de la qualité des actifs sous-jacents, dans le cadre des opérations de titrisation ;

#### **2. Les risques opérationnels et la cartographie des risques :**

En charge de la création et du maintien de la cartographie des risques et du processus de suivis et de recensements des risques opérationnels ;

#### **3. Le contrôle permanent de niveau 2 :**

En charge de la mise en place du plan de contrôle de niveau 2, de son exécution et de l'accompagnement des métiers dans le contrôle de niveau 1 ;

#### **4. La conformité :**

En charge de veiller à la sécurité financière, au contrôle des PECL, à la protection des intérêts du client, des règles de déontologie et de la veille réglementaire ;

#### **5. La prévention de la fraude et LCBFT :**

En charge d'établir les règles et le suivi des dispositifs de prévention de la fraude et de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Cette organisation participe de la volonté de Carrefour Banque de mieux maîtriser ses risques tout en protégeant les intérêts de la clientèle et en respectant les réglementations en vigueur.

## Dispositif de mesure et de surveillance des risques

### - Une gouvernance du risque au travers :

- d'un comité exécutif risque de crédit et d'un comité exécutif Conformité & Contrôle Interne : tenus mensuellement tous les deux avec comme participants communs les membres du Comité Exécutif ainsi que les équipes risque ou conformité en charge de ces sujets ; ces instances décisionnelles statuent sur les questions opérationnelles relatives à la maîtrise du risque de crédit pour le premier et partagent une vision globale et transversale de la situation de l'établissement en matière de maîtrise de contrôle interne, de non-conformité et de contrôle permanent pour le second ;
- du comité des risques Carrefour Banque : il se réunit aussi souvent que nécessaire et au moins deux fois par an. Ce comité spécialisé est composé d'au moins trois administrateurs (dont au moins un administrateur de BNPP PF) nommés par le Conseil d'Administration pour la durée de leur mandat d'administrateur. Toutes les informations sur la situation de la Banque en matière de risques sont présentées lors de ce comité ;
- du Conseil d'Administration : tenu au moins trois fois par an et chaque fois que les circonstances l'exigent, présentation à chaque Conseil de l'évolution du risque ainsi que des plans d'actions liés à la maîtrise du risque crédit (mesures préventives et curatives).

### - La surveillance du risque au travers des indicateurs de suivi des risques :

- suivi mensuel des impayés par produit en montant ;
- suivi mensuel de l'acceptation : taux de dossiers acceptés avec un zoom entre la décision du système expert et la décision du conseiller, par produit, par canal ;
- suivi mensuel du risque générationnel par canal, par produit, par score à l'octroi, en nombre ou en montant à un horizon de 3 et 6 mois ;
- suivi du profil de la demande et de la transformation de la demande (décision système expert et décision vendeur) ;
- suivi mensuel des roll-rates afin de suivre la dynamique de passage en premier impayé et dans les impayés suivants ;

- suivi mensuel de la charge du risque, des dépôts de surendettement, des orientations PRP et des encours compromis, des transmissions au contentieux et des encaissements en fonction du partenaire contentieux ;
- suivi journalier des efficacités recouvrement interne (nombre d'appels émis et reçus, % régularisations ...) par chargé de clientèle, par chef de groupe, par phase mis à disposition des équipes via « la météo du risque » et externe.

#### Évènements majeurs à noter sur l'année 2023 :

- Une révision de la chaîne du recouvrement optimisée avec une prise en charge personnalisée dès le 1<sup>er</sup> impayé sur les profils les plus à risque ;
- L'implémentation de nouveaux outils fraude performants afin de lutter efficacement contre des tentatives de demandes de crédit frauduleuses croissantes.

#### Exigences liées à l'utilisation des systèmes de notations internes pour le calcul des exigences en fonds propres au titre du risque de crédit

La direction des risques a pris la décision, après accord de l'ACPR de revenir en méthode standard depuis 02/2021.

#### Tests de sensibilité à des scénarios macro-économiques adverses

Mesure d'impact d'un stress test : Scénario Adverse as Baseline

À travers notre modèle Forward Looking, nous estimons la sensibilité de notre coût de risque à un stress macro-économique adverse. Nous avons décidé de stresser les roll rates en remplaçant le scénario Baseline actuel par le scénario Adverse. Cet exercice a pour but de mesurer les effets en cas de dégradation des taux de roll rates dans le futur. Dans ce modèle, des analyses de corrélation ont été menées par Carrefour Banque entre i) des variables économiques tels que le PIB, le taux de chômage ou encore le taux d'emploi et ii) les taux de « roll rates ». Nous constatons que la variable économique la plus corrélée aux taux de roll rates correspond au taux d'emploi (corrélation négative), variable que nous avons retenu. Par la suite, nous avons utilisé également la variable économique du PIB pour calculer le poids de chaque scénario (favorable, baseline, adverse, extrêmement adverse).

L'impact additionnel au 31/12/2023 est estimé à 11,9 M€ sur le coût du risque.

#### Encours sains

La norme IFRS 9 permet de distinguer les encours sains, des encours dit restructurés (reports et des refinancements de crédit total et partiel).

#### Encours douteux

Le tableau ci-dessous présente le stock des encours douteux, ainsi que les provisions constituées.

	2023			2022		
	Encours douteux bruts (actifs dépréciés et engagements provisionnels)	Provisions sur encours douteux	Total des encours douteux nets	Encours douteux bruts (actifs dépréciés et engagements provisionnels)	Provisions sur encours douteux	Total des encours douteux nets
(en milliers d'euros)						
Prêts et créances sur la clientèle	129 093	65 684	63 410	107 536	75 459	32 077
<b>TOTAL DES ENCOURS DOUTEUX</b>	<b>129 093</b>	<b>65 684</b>	<b>63 410</b>	<b>107 536</b>	<b>75 459</b>	<b>32 077</b>

## ÉCHÉANCIER DES ENCOURS DOUTEUX

	Non échu	De JJ (exclu) à 3 mois	De 3 mois à 6 mois	De 6 mois à 1 an	Plus de 1 an	TOTAL
		(en milliers d'euros au 31 décembre 2023)				
Prêts et créances sur la clientèle	64 181	18 824	6 183	20 794	19 111	129 093
Dépréciation créances douteuses	31 971	4 903	3 736	13 149	11 924	65 683
<b>Encours douteux par échéance</b>	<b>32 210</b>	<b>13 921</b>	<b>2 447</b>	<b>7 645</b>	<b>7 187</b>	<b>63 410</b>

	Non échu	De JJ (exclu) à 3 mois	De 3 mois à 6 mois	De 6 mois à 1 an	Plus de 1 an	TOTAL
		(en milliers d'euros au 31 décembre 2022)				
Prêts et créances sur la clientèle	64 506	10 523	2 461	2 071	27 975	107 536
Dépréciation créances douteuses	52 135	2 235	1 373	1 338	18 377	75 459
<b>Encours douteux par échéance</b>	<b>12 371</b>	<b>8 288</b>	<b>1 087</b>	<b>734</b>	<b>9 597</b>	<b>32 077</b>

## 6.3 | RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE

### Cadre général de la gestion du risque de taux

Le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire (IRRBB) désigne le risque sur le capital et les résultats de la banque qui résulterait d'une évolution défavorable des taux d'intérêt affectant les positions du portefeuille bancaire. L'objectif de Carrefour Banque est d'atténuer au maximum ce risque. Le processus de contrôle du risque spécifique de taux s'inscrit dans le processus global de contrôle interne de Carrefour Banque, et mesure, à l'aide d'indicateurs de sensibilité, les impacts des chocs de taux défavorables (translation ou rotation de la courbe des taux par exemple) sur les résultats futurs. Des limites, fixées par le Conseil d'Administration, sont associées à ces indicateurs calculés mensuellement.

Indicateurs internes : deux indicateurs (l'un calculé sur un horizon temporel de 12 mois et l'autre sur la durée totale du portefeuille) sont suivis pour le risque de taux d'intérêt et calculés sur base d'un scénario unique de choc parallèle à la hausse de 200 bps des taux.

Indicateurs réglementaires : la sensibilité de la valeur économique des fonds propres (EVE) et de la marge nette d'intérêt (NII) aux variations des taux d'intérêt est calculée trimestriellement sur base des scénarios affichés dans les orientations de l'ABE sur l'IRRBB (2018).

La direction trésorerie est chargée de la gestion opérationnelle du risque de taux. Elle emprunte les fonds nécessaires pour assurer la continuité de l'activité (émissions d'obligations et de titres de créances négociables, titrisations, prêts interbancaires, etc.), équilibre les actifs et les passifs, tout en gérant et en minimisant l'exposition au risque de taux d'intérêt du portefeuille par l'utilisation d'instruments de couverture appropriés (swaps de taux d'intérêt et options de type « vanille »).

## 6.4 | RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité du groupe Carrefour Banque est suivi dans le cadre d'une « politique de liquidité » validée par la Direction Générale s'inscrivant dans la politique générale du Groupe.

La situation de refinancement est appréciée à partir de normes internes, d'indicateurs d'alerte et de ratios réglementaires.

La gestion du risque de liquidité vise les objectifs suivants :

- Une sécurité de refinancement qui s'appuie sur une évaluation mensuelle de la projection des excédents et ou des besoins de trésorerie en comparant la projection des engagements

reçus (en version dite statique ou dynamique) à la projection des encours clients en situation dynamique ;

- Une conformité aux ratios de liquidité Bâle III ;
- Une diversification des sources de refinancement obligataire, titrisation, titres de créances négociables, épargne bilancielle ;
- Un back up de liquidité suffisant.

Note 7

## Rémunération et avantages consentis au personnel

### 7.1 | FRAIS DE PERSONNEL

Le montant des frais de personnel s'élève à 47,5 millions d'euros sur l'exercice 2023 contre 46,3 millions d'euros sur l'exercice 2022.

Les salaires et traitements fixes et variables, ainsi que l'intéressement et la participation, s'élèvent à 31,8 millions d'euros (30 millions d'euros en 2022), les indemnités de départ à la retraite, charges de retraite et autres charges sociales à 15,7 millions d'euros (16,2 millions d'euros en 2022), et les impôts, taxes et versements assimilés sur les rémunérations à 3,7 millions d'euros (3,3 millions d'euros en 2022).

### 7.2 | AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Le coût des régimes à prestations définies est déterminé à la clôture de chaque exercice selon la méthode des unités de crédits projetées. Le calcul repose sur une méthode actuarielle intégrant des hypothèses d'évolution des salaires et d'âge de départ en retraite.

Les régimes à prestations définies du Groupe concernent les indemnités de départ à la retraite prévues par les conventions collectives qui sont versées en une seule fois au moment du départ à la retraite. En application de la loi et des conventions collectives en vigueur, le Groupe verse à chaque salarié une indemnité lors de son départ à la retraite, exprimée en nombre de mois de salaire (calculé sur la base du salaire versé au cours des 12 mois précédents le départ en retraite) et fonction de l'ancienneté dans le Groupe.

## Charge nette de l'exercice

(en milliers d'euros)	2023	2022
Coûts des services rendus	-1 105	797
Coûts financiers	336	89
Rendement attendu des actifs de couverture	.	.
Amortissements des écarts actuariels	.	.
Autres éléments	2	-36
<b>Charges (produits)</b>	<b>-768</b>	<b>850</b>

## Évolution de la provision

(en milliers d'euros)	TOTAL
<b>Provision au 31 décembre 2022</b>	<b>848</b>
Impact au compte de résultat	-768
Effet périmètre	-2 543
Prestations payés directement par l'employeur	-116
Autres	
<b>Provision au 31 décembre 2023</b>	<b>-2 579</b>

## Évaluation de la dette actuarielle

Obligation (en milliers d'euros)	TOTAL
<b>Defined benefits obligations (dbo) au 31 décembre 2022</b>	<b>8 333</b>
Provision	-2 579
Juste valeur des actifs de couverture	.
<b>Obligation brute</b>	<b>-2 579</b>
Écarts actuariels	10 442
<b>Defined benefits obligations (dbo) au 31 décembre 2023</b>	<b>7 863</b>

## Hypothèses actuarielles

Les hypothèses utilisées pour l'évaluation des engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Caractéristiques	2023	2022
Âge de départ à la retraite	60 - 65 ans	60 - 65 ans
Évolution des salaires	2,25 %	2,25 %
Taux de charges sociales	56 %	56 %
Taux d'actualisation	3,20 %	3,80 %

## 7.3 | AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

Le Groupe permet à ses salariés d'épargner des jours de congés dans un compte épargne-temps (CET). Les provisions CET au titre des exercices 2023 et 2022 s'élevaient respectivement à 1,3 million d'euros pour chacune des années.

## 7.4 | RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

La rémunération des principaux dirigeants allouée aux organes d'administration et de direction s'élève à 1,935 million d'euros pour l'exercice 2023, contre 1,803 million d'euros pour l'exercice 2022.

Note 8

# Engagements de financement et de garantie

## 8.1 | ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

Valeur contractuelle des engagements de financement donnés ou reçus par le Groupe :

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Engagements de financements donnés		
• aux établissements de crédit	522 000	704 000
Engagements de couverture	522 000	704 000
• à la clientèle	1 957 767	1 950 335
Ouverture de crédits confirmés	1 957 767	1 950 335
Engagements de couverture	.	.
Autres engagements en faveur de la clientèle		
• nantissement	2 816	2 468
• sur titres	414 000	414 000
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS DONNÉS</b>	<b>2 896 583</b>	<b>3 070 804</b>
Engagements de financements reçus		
• des établissements de crédit	4 438 500	3 402 000
Engagements de couverture	2 813 500	1 777 000
Engagements au titre des refinancements disponibles	1 625 000	1 625 000
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS REÇUS</b>	<b>4 438 500</b>	<b>3 402 000</b>



## 8.2 | ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS ET REÇUS PAR SIGNATURE

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Engagements de garantie donnés		
<b>D'ordre des établissements de crédit</b>	.	.
<b>D'ordre de la clientèle</b>	<b>2 419</b>	<b>3 339</b>
Cautions administratives et fiscales et autres cautions	2 419	3 339
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS</b>	<b>2 419</b>	<b>3 339</b>
Engagements de garantie reçus		
<b>Cautions reçues</b>	<b>115</b>	<b>115</b>
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS</b>	<b>115</b>	<b>115</b>

## 8.3 | AUTRES ENGAGEMENTS DE GARANTIE

Les autres engagements de garantie sont nuls au 31 décembre 2023 comme au 31 décembre 2022.

Note 9

## Informations complémentaires

### 9.1 | ÉVOLUTION DU CAPITAL

Au 31 décembre 2023, le capital de la société CARREFOUR BANQUE est constitué de 6 614 184 actions de 15,3 euros de nominal chacune entièrement libérées et est détenu à hauteur de 60 % par Carrefour SA et 40 % par BNP Paribas Personal Finance SA.

89 828 nouvelles actions ont été émises suite à l'exercice des BSA de BNP Paribas Personal Finance au 29 mai 2015 représentant une augmentation de capital de 1,4 million d'euros.

Pour rappel, au cours de l'année 2010, 506 148 actions nouvelles représentant un montant nominal de 7,8 millions d'euros avaient été émises suite aux opérations d'acquisitions et opérations d'apports des stands financiers et assurances dans le cadre d'un projet visant à rassembler au sein de la société CARREFOUR BANQUE les réseaux de distribution des produits bancaires et d'assurances antérieurement portés par différentes entités juridiques du groupe CARREFOUR (dont 358 181 actions émises pour 5,5 millions d'euros en rémunération des apports des stands financiers).

### 9.2 | VARIATION DE LA PART DU GROUPE ET DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES DANS LE CAPITAL ET LES RÉSERVES DES FILIALES

Le groupe Carrefour Banque n'a pas d'intérêts minoritaires dans ses comptes consolidés.

### 9.3 | REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Aucun regroupement d'entreprises n'a été opéré en 2023.

### 9.4 | RELATIONS AVEC LES AUTRES PARTIES LIÉES

Les transactions opérées entre le groupe CARREFOUR BANQUE et les parties qui lui sont liées, les groupes CARREFOUR et BNP Paribas, sont réalisées aux conditions de marché prévalant au moment de la réalisation de ces transactions.

Les tableaux ci-après présentent les encours existants en fin de période ainsi que les éléments de résultat liés aux opérations réalisées avec les autres sociétés des groupes CARREFOUR ET BNP Paribas.

## Encours des opérations réalisées avec les parties liées

	31/12/2023		31/12/2022	
	BNP PF	CARREFOUR	BNP PF	CARREFOUR
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>ACTIF</b>				
<b>Prêts, avances et titres</b>				
Comptes ordinaires	3 286	.	29 259	.
Prêts	.	1 059 568	.	1 106 371
<b>Actifs divers</b>	<b>930</b>	<b>26 634</b>	<b>204</b>	<b>15 712</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 216</b>	<b>1 086 202</b>	<b>29 463</b>	<b>1 122 083</b>
<b>PASSIF</b>				
<b>Dépôts</b>				
Comptes ordinaires	.	9	.	.
Autres emprunts	.	.	.	.
<b>Passifs divers</b>	<b>609</b>	<b>33 950</b>	<b>10</b>	<b>29 678</b>
<b>TOTAL</b>	<b>609</b>	<b>33 959</b>	<b>10</b>	<b>29 678</b>
<b>Engagements de financement et de garantie</b>				
<b>Engagements de financement reçus</b>	<b>532 500</b>	<b>400 000</b>	<b>532 500</b>	<b>400 000</b>
<b>Autres engagements de garantie</b>				
<b>Autres engagements de garantie reçus</b>	<b>115</b>	<b>.</b>	<b>115</b>	<b>.</b>

## Éléments de résultat relatif aux opérations réalisées avec les parties liées

	31/12/2023		31/12/2022	
	BNP PF	CARREFOUR	BNP PF	CARREFOUR
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Intérêts et produits assimilés	294	5 757	70	5 768
Intérêts et charges assimilées	-959	-15 754	-146	-9 198
Commissions (produits)	1 149	.	1 372	.
Commissions (charges)	-3 247	.	-3 302	.
<b>TOTAL</b>	<b>-2 763</b>	<b>-9 997</b>	<b>-2 005</b>	<b>-3 430</b>

## 9.5 | ÉCHÉANCIER PAR MATURITÉ

Le tableau qui suit présente les soldes au bilan des actifs et passifs financiers par date d'échéance contractuelle. L'échéance des actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat et des actifs

disponibles à la vente est réputée « non déterminée » dans la mesure où ces instruments financiers sont susceptibles d'être cédés ou remboursés avant la date de leur maturité contractuelle. Les instruments dérivés sont également réputés à échéance « non déterminée » incluant le CVA et le DVA.

(en milliers d'euros au 31 décembre 2023)	Non déterminé	JJ et à vue	De JJ (exclu) à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Caisse, Banques centrales et CCP	.	291 367	.	.	.	.	291 367
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	23 540	.	.	.	.	.	23 540
Instruments financiers dérivés de couverture	1 332	.	.	.	.	.	1 332
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	28 557	.	.	.	.	.	28 557
Prêts et créances sur établissements de crédit au coût amorti	.	59 926	1 054 000	.	.	.	1 113 926
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	.	197 140	135 789	279 419	745 540	109 175	1 467 063
Titres au coût amorti	.	14	.	.	414 000	.	414 014
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	.	.	.	.	.	.	.
<b>Actifs financiers par échéance</b>	<b>53 429</b>	<b>548 446</b>	<b>1 189 789</b>	<b>279 419</b>	<b>1 159 540</b>	<b>109 175</b>	<b>3 339 799</b>
Banques centrales et CCP	.	.	.	.	.	.	.
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	23 538	.	.	.	.	.	23 538
Instruments financiers dérivés de couverture	29 440	.	.	.	.	.	29 440
Dettes envers les établissements de crédit	.	41 676	320 000	.	.	.	361 676
Dettes envers la clientèle	.	15 844	273 999	678	.	.	290 521
Dettes représentées par un titre	.	-1 074	271 500	750 500	1 287 845	.	2 308 771
Dettes subordonnées	.	.	.	.	.	.	.
<b>Passifs financiers par échéance</b>	<b>52 978</b>	<b>56 447</b>	<b>865 499</b>	<b>751 178</b>	<b>1 287 845</b>	<b>.</b>	<b>3 013 946</b>

<i>(en milliers d'euros au 31 décembre 2022)</i>	<b>Non déterminé</b>	<b>JJ et à vue</b>	<b>De JJ (exclu) à 3 mois</b>	<b>De 3 mois à 1 an</b>	<b>De 1 à 5 ans</b>	<b>Plus de 5 ans</b>	<b>TOTAL</b>
Caisse, Banques centrales et CCP	.	84 011	.	.	.	.	84 011
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	43 359	.	.	.	.	.	43 359
Instruments financiers dérivés de couverture	15 078	.	.	.	.	.	15 078
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	29 924	.	.	.	.	.	29 924
Prêts et créances sur établissements de crédit au coût amorti	.	119 723	1 104 000	147 000	.	.	1 370 723
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	.	172 832	112 877	224 299	623 288	91 826	1 225 122
Titres au coût amorti	.	14	.	.	414 000	.	414 014
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	.	.	.	.	.	.	.
<b>Actifs financiers par échéance</b>	<b>88 361</b>	<b>376 580</b>	<b>1 216 877</b>	<b>371 299</b>	<b>1 037 288</b>	<b>91 826</b>	<b>3 182 231</b>
Banques centrales et CCP	.	.	.	.	.	.	.
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	43 477	.	.	.	.	.	43 477
Instruments financiers dérivés de couverture	34 533	.	.	.	.	.	34 533
Dettes envers les établissements de crédit	.	31 732	.	.	320 000	.	351 732
Dettes envers la clientèle	.	13 970	278 824	.	.	.	292 794
Dettes représentées par un titre	.	-5 291	758 000	440 500	881 002	.	2 074 211
Dettes subordonnées	.	.	.	.	.	.	.
<b>Passifs financiers par échéance</b>	<b>78 010</b>	<b>40 411</b>	<b>1 036 824</b>	<b>440 500</b>	<b>1 201 002</b>	<b>.</b>	<b>2 796 747</b>

## 9.6 | VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI

Les éléments d'information mentionnés dans cette note doivent être utilisés et interprétés avec la plus grande précaution pour les raisons suivantes :

- ces valeurs de marché représentent une estimation de la valeur instantanée des instruments concernés au 31 décembre 2023. Elles sont appelées à fluctuer d'un jour à l'autre du fait des variations de plusieurs paramètres, dont les taux d'intérêt et la qualité des crédits des contreparties. En particulier, elles peuvent être significativement différentes des montants effectivement reçus ou payés à l'échéance des instruments. Dans la plupart des cas, cette valeur de marché réévaluée n'est pas destinée à être immédiatement réalisée, et ne pourrait en pratique pas l'être. Elle ne représente donc pas la valeur effective des instruments dans une perspective de continuité de l'activité du groupe CARREFOUR BANQUE ;
- la plupart de ces valeurs de marché instantanées ne sont pas pertinentes, donc ne sont pas prises en compte, pour les besoins de la gestion des activités du groupe CARREFOUR BANQUE qui utilisent les instruments financiers correspondants.

(en milliers d'euros)	31/12/2023		31/12/2022	
	Valeur au bilan	Juste valeur estimée	Valeur au bilan	Juste valeur estimée
<b>Actifs financiers</b>				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 113 926	1 113 801	1 370 723	1 370 616
Prêts et créances sur la clientèle	1 467 063	1 465 804	1 225 122	1 224 395
<b>Passifs financiers</b>				
Dettes envers les établissements de crédit	361 676	361 638	351 732	351 471
Dettes envers la clientèle	290 521	290 488	292 794	292 778
Dettes représentées par un titre	2 308 771	2 306 798	2 074 211	2 073 321

La valeur de marché d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normales.

Les valeurs de marché des actifs et passifs mentionnés dans le tableau ci-dessus ont été déterminé selon la méthode des flux de trésorerie disponibles.

## 9.7 | INFORMATION SUR LES INTÉRÊTS DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTITÉS

Carrefour Banque a procédé à la cession de sa créance sur la SCI Ambaville à sa filiale La Financière Pass, cette dernière ayant par la suite procédé à la dissolution et la liquidation de cette entité.

Au 31/12/2023 Carrefour Banque ne détient plus aucun intérêt dans d'autres entités.

## 9.8 | IMPLANTATIONS À L'ÉTRANGER

Carrefour Banque ne détient pas de filiale ni de succursale à l'étranger au 31 décembre 2023.

## 9.9 | HONORAIRES D'AUDIT

<i>(en milliers d'euros)</i>	DELOITTE	MAZARS
Certification des comptes	180	162
Services autres que la certification des comptes	25	25
<b>TOTAL</b>	<b>205</b>	<b>187</b>

## 9.10 | ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

La société Carrefour Banque a fait l'objet d'une augmentation de son capital social à effet du 1<sup>er</sup> mars 2024. Cette augmentation du capital en numéraire d'un montant de 49 985 573,20 € a été réalisée par élévation de la valeur nominale des 6 614 184 actions composant le capital social de la société. Elle a été intégralement souscrite par les actionnaires actuels à hauteur de leur participation respective (soit 60 % pour Carrefour et 40 % pour BNP Paribas Personal Finance). Le capital social de la société a été ainsi porté de 101 346 956,72 euros à 151 332 529,92 euros.

# Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Assemblée générale de la société Carrefour Banque

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Carrefour Banque relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

## Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

## ÉVALUATION DE LA DÉPRÉCIATION DES CRÉDITS À LA CLIENTÈLE

## Risque identifié et principaux jugements

Le groupe Carrefour Banque est exposé aux risques de crédit. Ces risques résultent de l'incapacité de ses clients ou de ses contreparties à faire face à leurs engagements financiers et le Groupe comptabilise des dépréciations pour tenir compte des risques de crédit inhérents à ses activités.

Les provisions sont déterminées à partir des calculs de pertes attendues conformément à la norme IFRS 9 :

- pour les encours classés en catégorie 1 : en l'absence d'augmentation significative du risque de crédit à compter de la date de comptabilisation initiale, calcul des pertes attendues à 1 an ;
- pour les encours classés en catégorie 2 (dégradation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale) et en catégorie 3 (risque de crédit avéré) : calcul des pertes attendues à maturité.

L'estimation des pertes de crédit attendues et avérées requiert l'exercice de jugement, notamment pour :

- estimer le montant des pertes attendues en fonction des différentes catégories ;
- apprécier la dégradation significative du risque de crédit pour classer les encours dans les différentes catégories.

Comme indiqué dans paragraphe « faits marquants 2023 » de l'annexe aux comptes consolidés, un nouveau modèle de forward looking a été déployé sur 2023.

Nous avons considéré l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation de la dépréciation des crédits comme un point clé de l'audit, du fait de l'importance des jugements et estimations dans le processus de détermination des pertes attendues, dans un contexte d'incertitudes persistantes.

Le stock de dépréciation à l'actif sur les encours de crédits s'élève à 120,9 M€ au 31 décembre 2023. Le coût du risque sur l'exercice 2023 s'élève à 69,4 M€.

Se référer aux notes 1 et 3.1 (volet 2) des principes comptables ainsi qu'aux notes 4.6 – Prêts, créances et dettes sur la clientèle et 5.5 – Coût du risque de l'annexe aux comptes consolidés du Groupe.

## Notre approche d'audit

Nous avons effectué, avec l'aide de nos équipes de spécialistes en matière de risque de crédit, une revue de la segmentation des portefeuilles et de la cartographie des modèles de provisionnement par produits en réalisant notamment une analyse de conformité des méthodes de calcul et des modalités de calibrage des paramètres de risque avec les dispositions de la norme IFRS9, notamment sur :

- le nouveau modèle de forward looking qui a été déployé sur l'exercice ;
- les critères de dégradation significative du risque de crédit ;
- les calculs de pertes attendues (calibrage des probabilités de défaut, la perte en cas de défaut et prise en compte des informations de nature prospective...).

Nous avons reperformé, à l'aide de nos propres outils, un contre calcul des pertes attendues afin de s'assurer de la limitation du risque opérationnel et vérifier la correcte implémentation de la méthodologie définie par la banque dans l'outil de calcul des pertes attendues.

Nos spécialistes en systèmes d'information ont testé la conception et la mise en œuvre des contrôles informatiques mis en place par votre banque avec notamment une revue des contrôles généraux informatiques et des interfaces au titre des flux spécifiques IFRS9.

Nous avons testé la conception et la mise en œuvre des contrôles de 1<sup>er</sup> niveau mis en place par votre banque dans le cadre du processus de calcul et du dispositif de backtesting des principaux paramètres de risque.

Nous avons enfin apprécié le caractère approprié des informations présentées dans les notes 1, 3.1 (volet 2), 4.6 et 5.5 de l'annexe aux comptes consolidés du Groupe dans le contexte d'incertitude, et plus globalement au regard des informations requises par IFRS 7 et IFRS 9 au titre du risque de crédit.



## Vérifications spécifiques

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

---

### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Carrefour Banque par l'Assemblée générale du 25 mai 2014 pour le cabinet Deloitte & Associés et du 5 mai 2021 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2023, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 20<sup>e</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 3<sup>e</sup> année.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

# Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

## Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

## Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux comptes

Mazars  
Paris la Défense, le 9 avril 2024

DocuSigned by:  
*Anne VEAUTE*  
65239A6437884C1...

Anne VEAUTE  
Associée

Deloitte & Associés  
Paris la Défense, le 9 avril 2024

DocuSigned by:  
*Anne-Elisabeth Pannier*  
89A7DE8924C24D9...

Anne-Elisabeth PANNIER  
Associée